



L'Ancêtre

Bulletin
de la Société de généalogie de Québec

ISSN 0316-0513

Vol. 18 - No 7

Mars 1992

SOMMAIRE

Le congrès du 30^e anniversaire

L'Ancêtre entreprend ce mois-ci la publication du compte rendu et des textes disponibles, résumés ou complets, des conférences présentées lors du congrès du 30^e anniversaire de la Société de généalogie de Québec, en octobre dernier. Cette publication se poursuivra dans les bulletins d'avril et de mai.

Présentation (Jacques Saintonge)	243
La joie de connaître en généalogie (René Bureau)	243
La réforme de l'état civil au Québec (Guy Lavigne)	247
La réforme du registre et des actes de l'état civil - Quelques commentaires d'un généalogiste (Serge Bouchard)	256
État civil et réforme du Code (Georges-Émile Giguère)	259
Les cent ans de Coleraine (Jacques Saintonge)	261
Membres décédés	261
Importance de la recherche généalogique dans l'étude de l'hérédité - Un cas particulier dans une lignée familiale (Paul Genest)	262
Un contrat notarié sauve la généalogie mais pas l'honneur (G.-Robert Tessier)	265
Parenté et écart des générations (Raymond Gingras)	267
Message du comité de mise en candidature	267
Corrections aux répertoires	268
L'Événement de 1892 (Jacques Saintonge)	269
Regard sur les revues (Lucien Laurin)	271
Travaux en cours (H.P. Tardif)	273
Courrier de la bibliothèque (René Doucet)	275
Service d'entraide (André Beauchesne)	277
Nouveaux membres (Guy Lacroix)	279
Assemblée mensuelle, bibliothèque, horaire aux Archives nationales	280

SOCIÉTÉ DE GÉNÉALOGIE DE QUÉBEC

Société sans but lucratif fondée le 27 octobre 1961, elle favorise l'entraide des membres, la recherche sur la généalogie et l'histoire des ancêtres ou des familles, la diffusion de connaissances généalogiques par des conférences et la publication de travaux de recherche. La Société est membre de la Fédération québécoise des sociétés de généalogie et de la Fédération canadienne des sociétés de généalogie et d'histoire de famille. La Société est aussi un organisme de charité enregistré.

Adresse postale - C.P. 9066, Sainte-Foy (Québec), G1V 4A8

Siège social - Salle 4254, Pavillon Louis-Jacques-Casault, 1210 avenue du Séminaire
Université Laval, Sainte-Foy, Tél.: (418) 651-9127

CONSEIL D'ADMINISTRATION EXÉCUTIF 1991-1992

Président : André Beauchesne
Vice-président : Julien Dubé
Secrétaire : Jacques Tardif
Trésorier : Guy Lacroix

CONSEILLERS

René Doucet, Gilles Gauthier, Marcel A. Genest,
Jean-Paul Morin, Pierre Perron.

CONSEILLER JURIDIQUE

Serge Bouchard

GOVERNEURS DE LA SOCIÉTÉ

	Présidence
René Bureau	1961-1964
Benoît Pontbriand	1964-1966
Jean-Yves Godreau *	1966-1968
Gérard Gallienne *	1968-1969
G. Robert Tessier	1969-1971
Roland J. Auger *	1971-1973
Gérard E. Provencher	1973-1975
Denis Racine	1975-1977
André Breton	1977-1978
Esther Taillon	1978-1979
Michel Fragasso	1979-1980
Jacques Fortin	1980-1982
D. Renaud Brochu	1982-1984
Jacqueline Faucher-Asselin	1984-1987
Diane Duval	1987-1989
Guy W.-Richard	1989-1991

* décédé

COMITÉS DE LA SOCIÉTÉ

Comité	Directeur
L'Ancêtre :	Jacques Saintonge
Bibliothèque :	René Doucet
Gestion des données informatisées :	Julien Dubé
Service de recherche :	Edmond-L. Brassard

L'ANCÊTRE

L'Ancêtre, organe officiel de la Société de généalogie de Québec, est publié dix fois par année.

Abonnement 25,00 \$ par année
Prix à l'unité 2,00 \$
Frais de poste au Canada : 5%

(minimum 1,50 \$)
autres pays : 15%

Les textes publiés dans *L'Ancêtre* n'engagent que la responsabilité de leur auteur.

Dépôt légal

Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0316-0513
Courrier de deuxième classe
Enregistrement n° 5716

Imprimé par le Conseil régional du loisir

COMITÉ DE L'ANCÊTRE

Directeur : Jacques Saintonge
Secrétaire : Raymond Deraspe

Autres membres

André Breton, René Bureau,
Cora Fortin-Houdet, H.P. Tardif.

Collaborateurs

René Doucet, Andrée L.-Doucet
Lucien Laurin, Gérard Provencher.

COTISATION DES MEMBRES

* Membre individuel	25,00 \$
Membre conjoint	10,00 \$
* Membre à vie	400,00 \$

* Ces membres reçoivent *L'Ancêtre*

Les cotisations des membres et les abonnements sont renouvelables avant le 20 décembre de chaque année.

LE CONGRÈS DU 30^e ANNIVERSAIRE

par Jacques Saintonge

Déjà près de six mois ont coulé au fond du sablier du temps depuis la tenue du congrès du 30^e anniversaire de la Société de généalogie de Québec, du 11 au 13 octobre 1991. Ces assises, qui se sont déroulées au Motel Universel de Sainte-Foy, ont groupé plus de 200 généalogistes accourus de la plupart des régions du Québec et d'ailleurs. Les participants se sont montrés vivement intéressés par les sujets inscrits au programme et ont apprécié la qualité des conférenciers invités.

À la soirée d'ouverture, le vendredi 11 octobre, M. André **Beauchesne**, président de notre Société, a souhaité la bienvenue aux congressistes et présenté notre doyen et premier président, M. René **Bureau**, qui a raconté ses débuts en généalogie, et nous a communiqué la joie qu'il ressent depuis près d'un demi-siècle et la passion qui l'anime toujours à raconter l'histoire de sa famille. Cette première soirée s'est terminée par le lancement de quelques nouvelles publications et les personnes présentes ont pu fraterniser à l'occasion d'un vin d'honneur.

La principale journée du congrès, celle du samedi 12 octobre, a permis à tous de se renseigner sur différentes sources disponibles en recherche généalogique, sur l'utilité de l'informatique pour la cueillette des données, sur la recherche en France de renseignements relatifs à nos ancêtres, sur les maladies héréditaires constatées dans certaines de nos familles et, enfin, sur la réforme de l'état civil qui intéresse au plus haut point, et qui inquiète aussi quelque peu les généalogistes du Québec.

À compter de ce mois, et aussi dans ses livraisons d'avril et de mai, *L'Ancêtre* publie et publiera les textes disponibles des conférences présentées lors de ce congrès. Nous ferons part également, au moment opportun, des autres activités et événements qui ont marqué ce rassemblement.

À la suite de l'allocution d'ouverture de M. **Bureau**, nous avons cru bon d'ouvrir ce compte rendu en trois épisodes par l'entretien de M. **Guy Lavigne**, qui a parlé de la réforme du registre et des actes de l'état civil, et celui de M. **Serge Bouchard**, qui a exprimé la réaction d'un généalogiste face à cette réforme.

* * * * *

LA JOIE DE CONNAÎTRE EN GÉNÉALOGIE

par René Bureau

Monsieur le président, mesdames et messieurs,

Pour avoir été choisi comme président-fondateur de notre Société de généalogie, en 1961, il m'a été donné d'assister par la suite à son évolution progressive, puis de connaître les beaux ainsi que les mauvais moments qu'elle a vécus. Notre société est maintenant riche de trente ans d'histoire qui peut se résumer en quelques mots : elle a eu un passé héroïque, elle vit présentement de façon dynamique et elle est promise à un brillant avenir. Tous les présidents et les présidentes qui se sont succédé à la direction de notre société ont donné le meilleur d'eux-mêmes à la bonne marche de cet organisme à but non lucratif. Il n'a pas toujours été facile de concilier les vues des membres des différents bureaux de direction, il y a eu quelques accrochages durant notre parcours, et je dois dire que cela est normal. Il ne faut pas oublier que notre société est née à la suite d'une brisure, d'une séparation. Nous nous sommes dissociés afin de mieux nous unir par la suite, mais malgré tout, nous pouvons quand même constater aujourd'hui, après

trente ans d'activité, que le bilan est très positif. Notre société a évolué dans la bonne direction, et on peut dire qu'elle a gagné ses titres de noblesse. Tout cela est admirable lorsque l'on songe qu'une société comme la nôtre est axée entièrement sur le bénévolat. Notre action collective s'est manifestée dans divers domaines connexes et apparentés à la recherche généalogique et notre influence s'est fait sentir à travers le Canada, les États-Unis ainsi qu'en Europe. Je ne crois pas exagérer en disant que nous avons donné, aux Français en particulier, le goût de la généalogie. Je crois aussi que notre mouvement pionnier en généalogie les a grandement influencés, et c'est tant mieux.

Je pourrais, à l'occasion du trentième anniversaire de fondation de notre société, vous présenter une vue rétrospective de son histoire. Mais, comme vous connaissez déjà aussi bien que moi les différentes phases de cette histoire pour avoir lu tout ce qui a été écrit et publié sur le sujet, je vais plutôt diriger mon entretien vers un aspect particulier de la généalogie, c'est-à-dire la curiosité qui est dans notre domaine de recherche un prélude à la joie de connaître. En effet, vous avez certainement réalisé depuis longtemps déjà, que le généalogiste est une personne curieuse de nature, sinon une curieuse de personne ... Lorsque le virus de la généalogie a envahi pour de bon notre organisme, nous devenons comme habités par une sorte d'envie de tout connaître au sujet de notre propre famille et de nos ancêtres. La curiosité aidant, on cherche à gauche et à droite, on recherche un peu partout, et souvent on trouve des pistes intéressantes qui nous conduisent parfois vers des découvertes surprenantes.

Personnellement, ce n'est qu'en 1946 que j'ai vraiment développé une sorte de curiosité, une folle envie de tout connaître sur l'histoire de ma famille. Avant cela, je n'avais aucune notion claire de mes liens familiaux. Tout s'est mis graduellement en place au contact de l'abbé J.-W. Laverdière, mon patron durant vingt-sept ans au département de géologie de l'Université Laval, qui travaillait déjà sur sa propre famille. De plus, un cousin germain de mon père, Arthur Bureau, d'Ottawa, décédé à l'âge de 95 ans, m'a initié à l'histoire de la famille Bureau. Lorsque j'ai pu voler de mes propres ailes en généalogie, il m'a été donné de faire mes propres découvertes qui m'ont permis, non seulement d'accumuler une documentation de premier ordre sur la famille dont je porte le nom, mais aussi de publier de nombreuses notes sur les ancêtres et ceux de ma femme également. Certaines personnes m'ont grandement influencé, et à mon tour, je crois en avoir aussi influencé plusieurs. Nous nous sommes simplement transmis mutuellement le virus de la généalogie!

Le désir de connaître le lieu d'origine de l'ancêtre des Bureau d'Amérique, par exemple, m'a amené à prendre contact avec des personnes de la région de Nantes, en Bretagne. D'abord en 1951, auprès de la mairie de Saint-Sébastien, et plus tard, en 1970, alors que j'ai adhéré au Centre généalogique de l'Ouest de la France. Les premiers résultats ont d'abord été négatifs. Mais comme j'ai appris très tôt dans ma vie à ne jamais désespérer de rien, j'ai aussi découvert que patience et ténacité venaient à bout de tout. C'est ainsi qu'en 1980 une demoiselle Odile Halbert, du Centre généalogique de l'Ouest, me contactait et s'offrait à faire des recherches pour moi, d'autant plus intéressée qu'elle avait des Bureau dans sa lignée ancestrale. Ce n'est qu'en 1983, à l'occasion de Noël, qu'elle m'apportait sur un plateau d'argent le renseignement que je cherchais depuis si longtemps : mon ancêtre, Louis Bureau dit Sansoucy, était né et avait été baptisé le 19 juin 1645, à Saint-Jacques de Pirmil, paroisse se rattachant à Saint-Sébastien, près de Nantes.

En parlant de persévérance, d'espoir et de ténacité, j'étais loin de croire en correspondant avec Odile Halbert, en 1980, que je ferais naître en elle, à distance, par une sorte de contagion aérienne, cette forme d'espoir tenace qui m'habitait déjà. Dans une lettre de cinq pages, je lui fournissais tous les éléments que je connaissais sur mon ancêtre et je lui rappelais mes échecs précédents dans mes recherches. Dans ma lettre, je lui disais que

ce qui restait à faire c'était de bien vérifier à Saint-Sébastien même si, par hasard, il ne se trouvait pas quelque part des documents des années 1630-1645 et suivantes autres que ceux déjà consultés. À Nantes ou dans quelques municipalités voisines, il se pourrait que certains

lots de documents non inventoriés soient passés d'un endroit à un autre, cela s'étant déjà vu. Pourquoi pas, alors, de Saint-Sébastien vers un autre endroit?

Odile Halbert fut d'abord sceptique et me trouvait un peu naïf, me disait-elle. Mais, en poursuivant ses recherches à Saint-Sébastien sur les Porcher et les Bureau, elle acquit la certitude qu'une grande partie des actes manquants dans cette paroisse se trouvait ailleurs. Elle relut ma lettre de 1980 et dirigea une recherche systématique dans d'autres municipalités voisines, et c'est ainsi qu'elle découvrit les maillons manquants dans les archives municipales de Nantes, endroit qu'elle avait d'abord négligé. Elle réalisa rapidement que la paroisse de Saint-Jacques de Pirmil était rattachée autrefois à Saint-Sébastien. Dans un article publié dans la Revue trimestrielle, N° 66, 1^{er} trimestre 1991, du Centre Généalogique de l'Ouest, Odile Halbert a voulu me rendre hommage en soulignant mon acte d'espoir et ma ténacité dans la recherche. Elle signale qu'en suivant le cheminement que je lui avais suggéré, elle avait reçu la plus grande leçon de généalogie : l'espoir. Depuis ce jour, me disait-elle encore, ce mot magique ne m'a jamais quittée.

Passons maintenant à d'autres considérations. Je ne vous apprendrai rien de nouveau en vous disant qu'il est parfois dangereux de grimper aux arbres généalogiques. À vouloir tout savoir au sujet de sa famille et de ses ancêtres, on éprouve parfois des désillusions. Par contre, certaines trouvailles sont plutôt réjouissantes et enrichissantes. Tant et aussi longtemps que vous suivez un sentier battu tout au long de vos recherches, vous pouvez progresser avec de plus en plus d'enthousiasme pour autant, cependant, que les documents d'état civil indiquent clairement que les individus formant votre lignée directe sont de naissance dite *légitime*. S'il en est autrement, vous entrez alors dans une impasse et votre enthousiasme tombera à zéro. La *pureté* de votre lignée directe est une condition sine qua non d'un succès certain dans la recherche de vos racines.

On peut dire qu'il existe divers types de généalogistes : les professionnels qui gagnent leur vie en faisant des recherches; les amateurs, qui s'occupent de généalogie à la manière d'un hobby et pour la satisfaction que cela leur procure; il y a aussi les *permanents*, c'est-à-dire, ceux qui en mangent vraiment tous les jours et qui ne lâchent jamais et dont plusieurs, heureusement, sont heureux de partager leurs découvertes et d'en faire profiter les autres; enfin, signalons ceux qui se contentent d'acheter, de la part de maisons spécialisées, un travail tout fait pour la somme de quelques centaines de dollars, ou plus! (voir Le Soleil, mercredi, 9 octobre 1991, re : Généalogie de 78,000 \$)

Il existe une expression proverbiale ancienne qui dit *mentir comme un généalogiste*. Sous l'ancien régime, cette fâcheuse réputation était méritée dans de nombreux cas, comme le relève Boursault dans sa comédie, le *Mercure galant* , en 1685 :

*Adieu! je vais chercher un généalogiste
Qui pour quelques louis que je lui donnerai
Me fera, sur le champ, venir d'où je voudrai.*

Disons tout de suite, à l'honneur de la profession, que les généalogistes de ce genre sont devenus rares et ceux qui demeurent sont rapidement démasqués. Nous avons d'ailleurs de nos jours un organisme reconnu : le Comité d'accréditation de la Fédération des Sociétés de généalogie, qui voit au contrôle qualitatif des personnes susceptibles de servir honnêtement ceux qui sont désireux de faire effectuer pour leur compte des recherches généalogiques sur leur famille.

J'ai dit précédemment que les recherches généalogiques nous apportaient souvent des renseignements agréables et que, parfois, nos découvertes étaient moins heureuses. Cela me rappelle qu'en janvier 1978, j'avais présenté une causerie humoristique à Sherbrooke, à l'occasion d'un minirassemblement des familles Bureau, précédant la grande réunion du mois de juillet suivant dans la même ville, où nous étions plus de mille personnes réunies dans le Centre sportif.

On m'avait demandé de faire, si possible, un portrait typique d'un Bureau. Sans prétention aucune, je m'y étais appliqué et finalement, j'ai réussi à grouper suffisamment d'éléments descriptifs pour tracer une image assez vraisemblable de ce que pouvait être un membre de notre clan familial. Il va sans dire que qualités et défauts furent réunis dans cette description, accompagnés des tendances, habitudes et tout ce que l'on peut imaginer comme traits caractéristiques. Cela a semblé plaire aux 125 personnes présentes à la réunion, malgré une terrible tempête qui sévissait sur l'est du Québec. Je peux dire que j'avais réussi, d'une certaine façon, à les gonfler à bloc. Ils semblaient entièrement heureux jusqu'au moment où je leur parlai d'une trouvaille récente que j'avais faite au sujet des Bureau de Nantes, en Bretagne.

Dans le bulletin de liaison du Centre généalogique de Nantes (N° 10, janvier 1977), on rapportait que le 6 juin 1976, il y avait eu à Nantes, un **Rassemblement des descendants de Louis-Marcellin Bureau (1795-1895)**. Ce rassemblement avait eu lieu à Plessé, sur la propriété du docteur Yves Bureau, professeur honoraire à la Faculté de médecine de Nantes.

Il existe aujourd'hui plus de 850 descendants de celui qu'on a surnommé *Grand-Père Cent Ans*, car il mourut à Nantes, le 20 janvier 1895 dans sa centième année. Or, la réunion du 6 juin 1976 était composée de 570 personnes.

On dit de Louis-Marcellin Bureau qu'il fut armateur. Ce qui est troublant, ce n'est pas de savoir qu'il succéda à son père, Louis-Aimé, lui-même armateur et conseiller de Nantes, mais bien d'apprendre que ce dernier était connu sous la désignation de **Louis Bureau dit petite queue!** Après avoir entendu cette révélation, mes auditeurs et auditrices sont restés bouche bée. Je me suis alors empressé d'ajouter que, malgré mes recherches, je n'avais pu encore établir un lien direct entre notre ancêtre commun, Louis Bureau dit Sansoucy et ses descendants canadiens, et le groupe de Bureau vivant présentement à Nantes. J'ai également ajouté, en m'adressant aux messieurs :

À vous de juger, si, par votre attribut personnel, vous avez tendance à vous rattacher à ce secteur de la tribu nantaise des Bureau auquel appartenait Louis-Aimé. Une dame présente à la réunion est venue me voir après ma causerie pour me faire la remarque suivante : J'en connais plusieurs qui vont faire un certain examen ... de conscience, ce soir!

Un dicton nous dit que *dans les petits pots les bons onguents*. Nous en avons ici une autre preuve, car si Louis-Aimé Bureau dit **petite queue** n'a eu qu'un seul enfant mâle, soit Louis-Marcelin, ce dernier, par contre, a eu cinq fils qui ont élevé des familles nombreuses pour finalement laisser aujourd'hui 850 descendants vivants.

Avant de mettre le point final à cette causerie, je voudrais dire quelques mots sur l'**entraide mutuelle**, qui a toujours guidé les destinées de notre société, et vous citer deux exemples typiques de ce service aux généalogistes, que j'ai été à même d'expérimenter.

Pour avoir personnellement toujours mis en pratique ce motif idéal, il m'a été donné d'échanger une correspondance fructueuse à compter de 1967, avec des membres de la famille Caillouet de la Louisiane et du Texas. Nous avons pu partager ainsi, à notre mutuel avantage, une foule de renseignements utiles.

En 1975 ainsi qu'en 1980, j'ai publié, dans notre bulletin *L'Ancêtre*, deux articles sur la famille Cayouette, en collaboration avec mon cousin Raymond Cayouette. Or, comme notre bulletin est distribué aux États-Unis, nos articles ont été traduits en anglais et publiés dans le *New Orleans Genesis* (Vol. XXII, N° 87, juillet 1983) et lus par bon nombre de membres du clan des Caillouet des États-Unis.

Par la suite, nous avons reçu de la visite des cousins américains, à quelques reprises. Tous étaient enchantés de nouer connaissance avec leur parenté canadienne éloignée. Il faut dire que, pour tous ces gens, un voyage à Québec était, en quelque sorte, un pèlerinage au pays de leur ancêtre, venu au Canada et établi à Québec en 1750 seulement. Puisque ce dernier était armurier et qu'il avait habité rue Couillard,

dans le quartier latin du Vieux-Québec, nous prenions plaisir à les amener dans cette rue et à leur fournir des photocopies de documents notariés prouvant que l'ancêtre Gilles Caillouet avait bel et bien habité ces lieux. De plus, ils ont pu se procurer, de la part d'un artiste exposant ses œuvres sur la rue du Trésor, des peintures à la gouache, illustrant la rue Couillard.

En une autre occasion, il y a quelques années à peine, M. Roland Marion, de Laval, au Québec, membre de notre société, me demandait des renseignements concernant son ancêtre Nicolas Marion, Sieur de Lafontaine, célèbre marchand établi sur la Place Royale, à Québec. Grâce à l'obligeance de M. Michel Gaumond, un de mes bons amis et archéologue au ministère des Affaires culturelles du Québec, j'ai pu obtenir une abondante documentation utile sur la maison habitée autrefois par Nicolas Marion, ainsi qu'un poster en couleurs de Place Royale. M. Roland Marion est venu me rencontrer à Québec, et ensemble, nous avons visité Place Royale et rencontré ensuite Michel Gaumond qui nous a reçus fort aimablement. M. Marion a pu aussi prendre connaissance et copie de toute la documentation disponible sur son ancêtre et la maison qu'il avait habitée, et l'ami généalogiste de Laval est retourné chez lui les mains pleines et le cœur content, étant devenu le plus heureux des hommes, grâce à l'entraide mutuelle. À vous tous, dont certains ancêtres ont habité Place Royale, de prendre note de cette source à exploiter.

Je vous ai dit ces choses avec l'intention de vous démontrer l'importance d'établir des contacts avec les autres généalogistes. Cependant, je suis persuadé que vous auriez autant d'exemples semblables à me citer pour démontrer l'efficacité et l'utilité pratique de ce système. Apprenons donc, de plus en plus, à communiquer entre nous. Cette pratique rapporte toujours des dividendes. Mais de grâce, que les résultats de vos travaux de recherches ne deviennent par tous simplement des *œuvres de tiroirs*! Les pages de notre bulletin *L'Ancêtre* vous sont ouvertes et je vous incite à faire connaître aux autres le fruit de vos labeurs. Racontez, chacun à votre façon, en vous faisant aider par les autres si la chose est nécessaire, l'histoire de vos familles respectives.

* * * * *

LA RÉFORME DE L'ÉTAT CIVIL AU QUÉBEC

par Guy Lavigne *

1. Introduction

Il me fait plaisir d'être parmi vous aujourd'hui et d'avoir l'occasion de vous présenter la réforme de l'état civil, projet à la fois emballant, captivant sinon passionnant.

Marqué par son caractère confessionnel et la multiplicité de ses structures, le système actuel de gestion de l'état civil accusait le poids des ans. Une réforme s'imposait.

En 1987, par l'adoption du projet de loi 20, le gouvernement du Québec démontrait sa volonté de moderniser la gestion de l'état civil québécois en l'adaptant aux nouveaux besoins de ses citoyens et citoyennes.

Cette volonté s'est concrétisée à nouveau par le dépôt, le 18 décembre 1990, du projet de loi 125¹ portant sur la réforme du Code civil du Québec. Ce projet de loi finalise une démarche entreprise depuis

* Monsieur Lavigne est directeur de l'État civil du Québec.

¹ L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi 125 le 18 décembre 1991, soit exactement un an après son dépôt.

plus de 20 ans par les différents intervenants à la révision du Code civil et aura des conséquences importantes pour toute la population du Québec, en matière d'état civil.

Je suis heureux de l'opportunité qui m'est offerte de vous présenter l'organisation dont nous nous sommes dotés, des objectifs que nous poursuivons, des outils de travail que nous élaborons, des consultations que nous menons et enfin de l'orientation de gestion que nous nous sommes donnée pour relever ce défi de taille qu'est l'implantation de la réforme de l'état civil.

2. Le système actuel

2.1 Son caractère confessionnel

Le système actuel de gestion des actes de l'état civil est, depuis ses débuts en 1621, date de rédaction du premier registre au Bas-Canada, largement marqué par son caractère confessionnel. Les différents ministres du culte qui assuraient, dès ce moment, l'enregistrement des naissances, mariages et décès sont encore aujourd'hui, au Québec, les principaux fonctionnaires de l'état civil.

Au cours des ans ou des siècles, le législateur est intervenu à quelques reprises pour modifier le système de gestion des actes de l'état civil. Ainsi, il a donné ouverture à la constatation d'actes de l'état civil en l'absence d'une cérémonie religieuse lorsqu'en 1888 il introduisait l'article 53a du Code civil du Bas-Canada permettant l'enregistrement d'une naissance auprès d'officiers laïcs de l'état civil. Il est également intervenu en 1972 pour autoriser des corporations religieuses de confessions diverses à tenir des registres de l'état civil et en 1979 pour accorder cette autorisation aux agents locaux d'inscription des communautés crie, inuit et naskapie.

Indépendamment de ces efforts de renouveau du législateur depuis quelques décennies, les mœurs ayant évolué, force nous est de constater que l'assise cléricale du système de gestion des actes de l'état civil n'est plus adaptée à la réalité de la société québécoise d'aujourd'hui.

D'autre part, le fait qu'il y ait deux modes parallèles d'enregistrement des actes de l'état civil, l'un tenu par des officiers religieux, l'autre par des officiers laïcs, apporte une incohérence au système de gestion des actes de l'état civil. Souvent, la cérémonie religieuse et la démarche légale que constitue l'enregistrement d'un fait civil, sont confondues. Chez certains, la démarche religieuse prime sur la démarche civile à un point tel qu'on peut se demander si les comparants à un acte d'état civil ont conscience du fait civil et de son importance.

Cette perception de la majorité de la population, à l'égard du rôle du ministre du culte, place également celui-ci devant une situation qu'il semble de plus en plus réprouver. Des ministres du culte tentent d'éviter que des gens aient recours à leurs services d'officiants religieux, alors que ces gens désirent, en fait, l'accomplissement et la constatation officielle d'un événement n'ayant que des conséquences civiles.

Le caractère fortement confessionnel de notre système de gestion des actes de l'état civil suscite également des problèmes particuliers au niveau de l'enregistrement des naissances et des décès. En ce qui a trait aux naissances, un nombre grandissant de parents ne font plus baptiser leur enfant et ignorent qu'ils sont tenus de faire enregistrer la naissance de leur enfant non baptisé auprès du secrétaire-trésorier ou du greffier de leur municipalité dans les quatre (4) mois de cette naissance. Il arrive donc de plus en plus qu'aucun acte de naissance ne soit dressé dans ces cas.

Pour ce qui est des décès, le Code civil ne les constate que par des actes de sépulture. Ce choix de notre législateur reposait probablement à l'origine sur la présomption que l'on disposerait de tous les cadavres par une inhumation accompagnée de rites religieux. Or, cette présomption ne reflète plus la

réalité, plusieurs cadavres étant maintenant incinérés et les cendres conservées dans des columbariums dont les administrateurs n'ont pas le pouvoir de tenir des registres de l'état civil conformément au Code civil. Dans tous ces cas, aucun acte de l'état civil n'est dressé pour constater le décès survenu, ce qui constitue une faille importante de notre système de gestion des actes de l'état civil.

2.2 Son archaïsme

Ce système ne correspond plus à la réalité de notre société pluraliste moderne qui a subi depuis les trente dernières années de profonds changements caractérisés notamment par :

- le changement des mœurs religieuses de ses citoyens;
- une plus grande scolarisation et une mobilité accrue de sa population;
- la diminution du nombre des mariages et des naissances;
- l'augmentation du nombre de séparations, de divorces et de nullités de mariage;
- l'urbanisation accélérée de la population;
- la laïcisation de l'enregistrement des naissances et des décès;
- l'augmentation importante de l'immigration particularisée par cette venue de citoyens d'une culture différente de la nôtre et aussi de mœurs différentes qui ne comprennent pas l'assise actuelle de la gestion de l'état civil au Québec.

3. Le projet de loi 20

3.1 Ses objectifs

Par l'adoption du projet de loi 20, en 1987, le gouvernement du Québec démontrait déjà sa volonté d'offrir à sa population un mode de gestion des actes de l'état civil plus efficace et plus fonctionnel, par la mise en place d'un registre unique de l'état civil constitué de l'ensemble des actes de l'état civil et des actes juridiques qui les modifient.

Tel que proposé par le projet de loi 20, le système de l'état civil permettait de résoudre plusieurs difficultés tels la multiplicité des officiers de l'état civil et les besoins insatisfaits de la population quant à son évolution vers la laïcisation et son plus grand individualisme.

3.2 Son contenu

Essentiellement, le projet de loi 20 crée la fonction de directeur de l'État civil comme seul officier de l'état civil responsable d'un seul registre de l'état civil, constitué de l'ensemble des actes de l'état civil et des actes juridiques qui les modifient.

Le directeur de l'État civil est chargé de dresser les actes de l'état civil à partir de constats et de déclarations, de les modifier, de tenir le registre de l'état civil, de le garder et d'en assurer la publicité.

Il a de plus compétence pour autoriser des changements de nom et de la mention du sexe selon les dispositions particulières prévues à cet effet dans le projet de loi.

Les naissances font l'objet d'un constat par les accoucheurs et d'une déclaration de la part des parents. Les décès sont également constatés et déclarés. Quant aux mariages, ils font l'objet d'une déclaration par celui qui le célèbre. Ces constats et déclarations sont transmises au directeur de l'État civil pour lui permettre de dresser les actes de l'état civil.

Le directeur de l'État civil procède de plus aux annotations et mentions aux actes de l'état civil lorsque des événements modificateurs de l'état civil des personnes concernées ont lieu, tels les divorces, adoptions, changement de nom.

Il procède de plus à la rectification ou à la reconstitution des actes de l'état civil et des registres.

Enfin, il assume la garde et la publicité du registre de l'état civil en émettant des copies d'actes de l'état civil, des certificats et attestations qui ainsi délivrés sont authentiques.

3.3 Son évolution

Le projet de loi 20 a été sanctionné le 15 avril 1987 mais n'a jamais été mis en vigueur. Cependant, la plupart de ses dispositions relatives à l'état civil ont été reprises dans le projet de loi 125.

4. Le projet de loi 125

4.1 Ses impacts sur l'état civil

Le changement proposé par le projet de loi 125 dans la gestion des actes de l'état civil implique une modification profonde des habitudes des Québécois quant à la façon d'enregistrer un acte de l'état civil et d'en obtenir des extraits. En effet, à compter de l'entrée en vigueur de la réforme, le directeur de l'État civil devient le seul officier de l'état civil chargé de dresser les actes de l'état civil, de les modifier, de tenir le registre de l'état civil, de le garder et d'en assurer la publicité. Le clergé, les diverses confessions religieuses et les municipalités se retirent du champ de la gestion des actes de l'état civil.

L'enregistrement des naissances, mariages et décès ne se faisant plus à l'église ni à la municipalité, il y aura donc lieu d'informer de façon particulière les citoyennes et citoyens et les divers intervenants, de leurs nouvelles obligations respectives.

Pour faciliter la gestion de cette réforme de l'état civil, un système informatique de gestion doit être mis en place, supporté par une organisation moderne, efficace, productive au service des citoyennes et des citoyens du Québec.

4.2 L'implantation de la réforme de l'état civil

Ainsi la mise en place d'un nouveau mode de déclaration et de constat oblige à revoir tous les supports d'information et les aspects organisationnels requis pour les rendre les plus simples possible, accessibles à tous, tout en permettant de réduire au minimum les étapes permettant de dresser les actes de l'état civil, de les modifier ou de les publiciser.

Une remise en question de l'infrastructure actuellement affectée, au ministère de la Justice, à la gestion des actes de l'état civil est faite.

Ainsi, une partie des employés œuvrant actuellement à la gestion de l'état civil au ministère de la Justice que ce soit pour les changements de nom autant que pour les archives de l'état civil sera intégrée à la direction de l'État civil.

4.3 Les objectifs de la direction de l'État civil

À l'aube de l'an 2000, cette réforme propose un mode de gestion adéquat, moderne et souple, utilisant le support informatique pour l'enregistrement et la publicité des actes. Afin de faciliter cette publicité, il faut également tenir compte des outils modernes de télécommunication, de transmission des données et des modes modernes de perception des droits comme les cartes de crédit, les cartes de débit, etc.

Dans cette perspective, la nouvelle direction de l'État civil vise donc, pour toutes les citoyennes et tous les citoyens, un service :

- 1° accessible rapidement;
- 2° universel;
- 3° efficace;
- 4° de qualité.

4.4 L'organisation de la direction de l'État civil

Pour atteindre ces objectifs, l'organisation appelée à gérer cette réforme de l'état civil, doit être efficiente et s'ajuster à la capacité de payer des citoyennes et des citoyens du Québec.

Différentes études et analyses ont permis de choisir un modèle organisationnel appelé à gérer cette réforme.

Une analyse administrative détaillée des différentes dispositions législatives de cette réforme ainsi que du contexte actuel de gestion de l'état civil a aussi été réalisée. Elle a permis de définir, sur le plan organisationnel, les différentes tâches requises pour assumer cette réforme.

Il est aujourd'hui arrêté que les activités liées à la gestion de l'état civil seront réalisées à Montréal et à Québec de la façon suivante :

Montréal :

- Publicité au comptoir;
- Conservation des registres de l'état civil antérieurs à 1993 pour 12 districts judiciaires;
- Modification et validation des actes de l'état civil conservés dans ces registres.

Québec :

- Enregistrement des nouveaux actes d'état civil (dès 1993);
- Publicité au comptoir et par courrier;
- Conservation des registres de l'état civil antérieurs à 1993 pour 23 districts judiciaires;
- Modification et validation des actes de l'état civil conservés dans ces registres et modification des actes inscrits dès 1993;
- Administration des dispositions relatives au changement de nom et au changement de mention du sexe.

L'entrée en fonction des différentes ressources requises pour réaliser cette réforme se fera graduellement d'ici à l'automne 1992.

À ce moment, la direction de l'État civil aura complété son plan d'embauche et profitera des mois d'octobre, novembre et décembre pour valider, tester et roder le modèle d'organisation retenu.

4.5 Les outils de travail et les intervenants de la direction de l'État civil

Un inventaire exhaustif nous a permis de déterminer de façon très précise à la fois le nombre de registres actuellement déposés au ministère de la Justice dans ses différents points de service ainsi que les équipements requis pour leur conservation (5700 mètres linéaires). Cet inventaire nous a aussi permis de préciser les modes de gestion actuels de l'état civil au Québec.

Des réunions, discussions et échanges avec le Bureau de la Statistique du Québec ont permis de déterminer les modes de cueillette d'informations nécessaires autant à la mission démographique du Bureau de la Statistique que pour la gestion des actes de l'état civil. Ces échanges ont permis de connaître les différents besoins suscités par les mandats assumés respectivement par le Bureau de la Statistique et l'État civil et aussi de préciser les collaborations nécessaires pour faciliter le rôle des différents intervenants en matière d'état civil actuel et futur.

Au ministère de la Justice, en fonction des impératifs législatifs du projet de loi 125 et aussi pour permettre d'offrir aux citoyennes et citoyens du Québec des services de qualité, des équipes de travail élaborent actuellement des mécanismes d'intervention fonctionnels entre les différents intervenants.

Des rencontres particulières ont été tenues avec les représentants des sociétés religieuses et des autorités civiles, responsables actuels de la gestion de l'état civil au Québec. Ces rencontres ont permis de les sensibiliser aux différents aspects de la réforme. Elles ont aussi permis de connaître leur éventuelle implication, concertation et collaboration dans le cadre des nouveaux processus de gestion de l'état civil. Des rencontres ont été tenues avec les représentants civils suivants :

- La Ville de Laval;
- La Ville de Montréal;
- La Ville de Québec;
- La Corporation des Secrétaires municipaux du Québec;
- La Corporation des Officiers municipaux du Québec;
- La Corporation des thanatologues.

Les représentants des grandes sociétés religieuses du Québec ont aussi été rencontrées. Ce sont :

- L'Église Unie du Canada;
- L'Église Épiscopale Anglicane;
- L'Église Catholique Romaine.

Des organisations gouvernementales et paragouvernementales ont aussi été sensibilisées à cette démarche. Ce sont :

- Le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Le Bureau de la Statistique du Québec;
- La Régie des rentes du Québec;
- La Régie de l'Assurance-maladie du Québec.

De toutes ces rencontres, on peut dégager une volonté commune de collaborer étroitement à la mise en place de la réforme de l'état civil. Tous les représentants nous ont manifesté avec enthousiasme un esprit de concertation qui pourra certes assurer un succès à l'implantation de cette réforme.

Des outils de travail spécifiques et particuliers seront élaborés et fournis à chacun de ces intervenants pour assurer une coordination de toutes les ressources impliquées, l'objectif premier étant d'éliminer toute forme de duplication des différentes interventions actuellement en place avec celles qui pourront être requises par le nouveau mode de gestion de l'état civil.

Pour sensibiliser la population du Québec aux impacts de cette réforme, à la nouvelle organisation qui sera appelée à gérer cette réforme ainsi qu'aux services qu'elle pourra en obtenir, la direction des Communications du ministère de la Justice a élaboré un plan de communication adressé à toutes les citoyennes et à tous les citoyens du Québec.

Déjà, des employés spécialisés travaillent à la conception de la stratégie et des communiqués, dépliants, guides ou autres outils de communication requis pour l'information de la population.

4.6 Le programme législatif de la direction de l'État civil

Actuellement, la direction de l'État civil participe à la détermination des différentes dispositions particulières nécessaires à la transition du système actuel de gestion de l'état civil au futur système de gestion. Selon le calendrier établi, le projet de loi d'application du Code civil devrait être déposé à l'Assemblée nationale au printemps 1992.

Enfin, pour donner suite à certaines dispositions législatives contenues au projet de loi 125 quant au mode de gestion de l'état civil, des projets de règlements sont actuellement à être définis. Différents aspects seront couverts par ces projets de règlements à savoir :

- une tarification pour les différents services administratifs fournis par la direction de l'État civil;
- la définition de différents éléments techniques requis dans l'élaboration d'un support d'informations (formulaire);
- la définition de certains mandats, obligations ou délégations permettant de faciliter l'administration de la gestion de l'état civil. Ce travail a été complété en avant-projet en août 1991.

4.7 Le support informatique à la réforme de l'état civil

Pour permettre la gestion efficace du mandat de la direction de l'État civil, il est prévu au projet de loi 125 que le registre soit tenu en deux exemplaires, l'un écrit, l'autre informatique. Un service efficace et à peu de coûts pour les citoyennes et les citoyens du Québec doit avoir pour support un système de gestion informatisé qui soit bien adapté à la fois aux besoins de la population et aux impératifs législatifs.

La problématique majeure de la mise en place de la nouvelle direction de l'État civil réside dans la gestion des données relatives aux actes de l'état civil enregistrés avant l'entrée en vigueur de la réforme. Cette problématique est liée étroitement au mode actuel de gestion de l'état civil. Pour faciliter la gestion de ces registres et des actes passés, nous sommes à finaliser des démarches afin de récupérer une partie des informations du Registre de la population provenant du Bureau de la Statistique du Québec. Toutes ces données apparentées à celles de l'état civil, bien qu'incomplètes, sont très importantes pour retracer centralement les actes déjà enregistrés. Aussi, elles devront être vérifiées dans les registres manuscrits avant de pouvoir être publicisées informatiquement par la direction de l'État civil. De plus, d'autres informations devront être saisies car elles ne sont pas contenues au Registre de la population.

4.8 Le contexte économique de la réforme de l'état civil

Dans le cadre de la réforme du Code civil, le conseil des ministres a retenu le principe de l'autofinancement des opérations de la réforme ainsi que la récupération des coûts d'implantation de cette réforme.

Il a de plus créé un fonds spécial de gestion afin de faciliter l'atteinte de ces objectifs.

Les principes retenus par le Conseil des ministres quant au mode de gestion par fonds spécial et aussi quant à la volonté exprimée d'autofinancer la réforme et sa gestion ont contribué de façon directe à déterminer l'orientation que la direction de l'État civil entend mettre en place pour assumer son mandat.

Le contexte économique et budgétaire dans lequel le gouvernement du Québec est actuellement placé et la volonté d'autofinancer l'implantation et la gestion de l'état civil font en sorte que c'est aux citoyennes et citoyens du Québec qu'il reviendra d'assumer le fardeau financier de la réforme de l'état civil. Dans un tel contexte, il nous apparaît indispensable de mettre en place une organisation qui a le souci à la fois des besoins de la population du Québec en matière d'état civil mais aussi le souci de respecter sa capacité d'assumer de tels coûts.

Les services qui seront fournis par la direction de l'État civil à l'ensemble de la population consistant en l'enregistrement et la publicité des actes de l'état civil et des actes juridiques les modifiant, il a fallu déterminer quels étaient ceux qui pourraient faire l'objet d'une tarification.

De façon générale, le ministère n'entend pas exiger de frais à la population pour ces éléments spécifiques que sont les enregistrements des événements civils et leurs modifications.

Par contre, différents services de publicité seront offerts à la population ou aux organismes relativement aux événements civils déjà enregistrés, à savoir la naissance, le mariage et le décès; ceux-ci feront l'objet d'une tarification.

L'établissement d'une tarification permettant cet autofinancement doit aussi s'inscrire à l'intérieur d'une certaine norme établie en semblable matière dans les autres provinces canadiennes. Ainsi, il est envisagé une projection de tarifs qui permettra l'autofinancement de la gestion de l'état civil, et qui conservera un équilibre proportionnel aux tarifs exigés dans les autres provinces canadiennes.

Ces contraintes économiques nous ont incité de plus à mettre en place un mode gestion qui tient compte des restrictions et des limites budgétaires gouvernementales tout en garantissant à la population le maintien voire l'amélioration des services en matière d'état civil. Pour permettre le respect de ces contraintes, la direction de l'État civil priorise l'établissement d'un mode de gestion intégrale de qualité qui pourra mettre à profit les ressources humaines, matérielles et financières tout en maximisant les services offerts aux citoyens.

Dans la définition de ce modèle d'organisation, une attention particulière a été mise sur la définition du rôle et des fonctions des différents membres du personnel de la direction de l'État civil. Il est essentiel de prévoir des types d'emploi qui permettront la responsabilisation de leur titulaire et qui seront ainsi partie prenante et intégrée de tout le processus de gestion de l'état civil. Cette façon de gérer permettra d'optimiser l'utilisation de toutes les ressources liées à la gestion de l'état civil. Elle permettra d'en rationaliser la gestion et éliminera les difficultés liées au mode traditionnel de gestion de la fonction publique.

Ce modèle de gestion reconnaît les clients externes ou internes comme seuls véritables patrons de l'organisation. En ce sens, tous les efforts du personnel sont orientés vers la satisfaction des besoins de ces clients. Le modèle implique une redéfinition du rôle des partenaires de l'organisation en remplaçant les structures fortement hiérarchisées par des structures nécessitant l'implication et la participation de tout le personnel dans un projet d'entreprise qui est partagé par tous et chacun.

4.9 L'approche de gestion de la consultation du registre de l'état civil

De la même façon que la direction de l'État civil s'est attardée à développer l'approche de gestion la plus favorable à la qualité totale du système de l'état civil, elle s'est arrêtée à établir les grandes lignes

d'une politique de consultation du registre de l'état civil visant, d'une part, le plus grand respect de la législation applicable et, d'autre part, le besoin de renseignements des citoyennes et des citoyens du Québec.

Le projet de loi 125, comme le projet de loi 20 antérieurement, lui-même inspiré des recommandations de l'Office de révision du Code civil, reprend la notion de protection de la vie privée en regard de la gestion de l'état civil.

C'est ainsi que le registre de l'état civil a fait l'objet d'une attention législative particulière qui fera en sorte qu'il ne sera publicisé que par l'émission de copies, de certificats et d'attestations de l'état civil. Les certificats et attestations pourront être délivrés à toute personne qui en fera la demande. Par ailleurs, les copies d'actes ne seront délivrées qu'aux personnes qui y sont mentionnées ou qui justifient de leur intérêt. Le directeur de l'État civil a discrétion pour permettre à ceux qui justifient de leur intérêt d'obtenir des copies des actes de l'état civil. L'intérêt à justifier comprend non seulement l'intérêt individuel, mais l'intérêt familial et l'intérêt de celui qui a été nommé mandataire.

Ainsi, en ce qui concerne les recherches médicales, scientifiques, historiques ou généalogiques, les dispositions prévues aux articles 146, 147, 148 et 149 permettent de fournir les renseignements voulus, soit par l'émission de copies, certificats et attestations.

S'il s'avérait nécessaire d'obtenir des renseignements additionnels, le directeur de l'État civil pourrait en autoriser la communication si cette nécessité est démontrée et que les chercheurs dévoilent la nature des renseignements qui seront utilisés afin que le directeur de l'État civil s'assure que la publication de tels renseignements ne contrevient pas aux dispositions assurant le respect de la vie privée. Dans ces cas, la direction de l'État civil fournira directement les renseignements requis en faisant procéder, par ses employés, à la vérification dans les registres manuscrits, et en effectuant les recherches nécessaires dans les différents dossiers dont elle assume la garde. Tous ces travaux seront effectués sur paiement des frais exigibles selon la tarification alors en vigueur.

La consultation physique des registres manuscrits et informatique ne sera pas autorisée, à la fois pour des motifs d'ordre juridique et administratif. Le concept même de la réforme de l'état civil ne permet pas la consultation directe des registres. La nature de certains renseignements contenus dans ces registres est confidentielle. De plus, vu la récupération de certaines données du Bureau de la Statistique du Québec, le registre de l'état civil contiendra des renseignements qui devront faire l'objet d'une validation dans tous les cas. Il serait donc imprudent d'en donner communication avant cette validation. Enfin on prévoit que les validations ainsi requises, les mentions et annotations exigées par le Code civil entraîneront près de 650 000 manipulations par année et ce, uniquement par les employés du directeur de l'État civil.

Pour toutes ces raisons, la consultation directe du registre de l'état civil ne peut être autorisée, comme c'est d'ailleurs le cas dans les autres provinces canadiennes.

5. Conclusion

Comme vous le constatez, le défi majeur que nous avons à relever est d'implanter au Québec un nouveau système de l'état civil à la mesure de ses citoyennes et citoyens qui auront à vivre directement et personnellement les impacts concrets d'une partie de cette réforme combien historique qu'est celle du Code civil.

* * * * *

LA RÉFORME DU REGISTRE ET DES ACTES DE L'ÉTAT CIVIL

QUELQUES COMMENTAIRES D'UN GÉNÉALOGISTE

par Serge Bouchard *

Le ministre de la Justice, Me Gil Rémillard, a récemment déposé le projet de loi 125 intitulé **Code civil du Québec** afin de modifier en profondeur le Code civil du Bas-Canada. Le chapitre IV intitulé **Du registre et des actes de l'état civil** nous intéresse au plus haut point en tant que généalogiste puisqu'il modifie le système en vigueur depuis plus de trois cents ans. Cette réforme devrait être mise en vigueur durant l'année 1993, mais, compte tenu de son ampleur, pourrait être retardée. Néanmoins, nous croyons, selon les informations les plus récentes, que le chapitre IV devrait être en vigueur au 1^{er} janvier 1993.

La notion de l'état civil

L'état civil est un mode de constatation des faits relatifs à l'état d'une personne entre sa naissance et son décès. Dans un sens plus précis, c'est la situation de famille telle qu'elle résulte de la filiation et du mariage. Il a pour but de mettre à la disposition des intéressés un mode commode de preuve de ces faits, soit pour en tirer un avantage juridique tel qu'en matière de succession, soit pour obtenir la prestation de services sociaux telle que l'allocation de veuve ou pour des services administratifs.

Historique de la législation

Le système que nous connaissons actuellement découle du Code civil du Bas-Canada de 1866 et reprend un système depuis longtemps en usage et d'inspiration romano-catholique. En effet, sauf certaines exceptions, le système adopté consistait à laisser à chaque ministre du culte, désigné par des règles propres à chaque religion, la tenue des registres et l'inscription de l'acte. Cette réglementation a été précisée pour la première fois par l'ordonnance sur la procédure civile du mois d'avril 1667 et complétée par une déclaration royale du 9 avril 1736. D'ailleurs, le premier registre du Québec remonte à 1621. L'état civil est basé sur la reconnaissance de trois actes principaux que nous connaissons soit : naissance, mariage et sépulture.

Précisons que lorsque nous parlons de naissance, il faut plutôt référer à la cérémonie religieuse entourant la naissance, le mariage et la sépulture. Ce n'est qu'en 1888 qu'on a prévu l'article 53 A du Code civil du Bas-Canada pour permettre l'enregistrement de la naissance auprès de la corporation municipale afin d'éviter l'aspect religieux de telle manifestation. De même, le mariage civil n'a été reconnu au Québec qu'en 1968. Finalement, en 1971, on a adopté la Loi concernant les jugements déclaratifs de décès afin de permettre l'adoption d'un moyen de preuve efficace pour démontrer un décès alors qu'il y avait absence de cérémonie de sépulture.

De fait, ce sont nos ministres de culte d'abord catholiques et ensuite, après la conquête de 1759, les autres qui, pendant plus de trois siècles, se sont acquittés du rôle que l'État leur a accordé. La critique du régime traditionnel est principalement qu'il existe une mobilité plus grande de la population et le rôle de la paroisse a bien changé. Il s'ensuit alors une grande dispersion regrettable des actes de l'état civil d'une même famille, voire même d'une même personne en plusieurs lieux. L'aspect relié à une cérémonie religieuse a été remis en question. D'ailleurs, l'objet de la révision du Code civil a permis un

* Me Serge Bouchard est avocat à la Société Pothier Bégin.

questionnement relativement au rôle de l'acte de l'état civil et de la nature pertinente de certaines mentions.

L'état civil au Québec avant la réforme du projet de loi 125

Précisons qu'il existe un double système d'enregistrement des données de l'état civil, du moins en ce qui concerne les naissances. D'abord, il existe celui à l'initiative des parents tel que nous le connaissons aux termes du Code civil, soit la cérémonie religieuse ou l'enregistrement auprès de la corporation municipale. De plus, il existe un deuxième système où ceux qui assistent la mère à l'accouchement doivent transmettre un certificat ou une attestation d'accouchement (formulaire SP-1) à l'attention du registre de la population administré par le ministère des Affaires sociales qui compile ces données et émet des certificats. Cet organisme recueille des données selon le modèle approximatif fourni par les Vital Statistics Acts des autres provinces canadiennes en vigueur depuis 1926. De même, les registres sont tenus en double, soit un dans la paroisse ou le greffe selon le cas; l'autre doit être envoyé au greffe de la Cour supérieure du district où ils ont été tenus. À l'heure actuelle, des copies littérales de l'acte peuvent être obtenues par toute personne qui le requiert. (art. 50 et 53a C.c.)

Le rapport sur l'état civil de l'Office de révision du Code civil

Déjà le président de l'Office de révision du Code civil disait en 1973 dans *Rapport sur l'état civil XXIII*, Montréal 1973, page 27 :

Le fait que les naissances, mariages et décès soient actuellement consignés sur des registres tenus par des officiers de l'état civil répartis entre les divers lieux de culte, les corporations municipales et, dans le cas d'un mariage civil, les greffes des cours Supérieures, engendre nombre d'inconvénients lorsqu'il faut se procurer des extraits d'actes d'état civil. Aussi, dans certains districts judiciaires, a-t-on pris l'initiative d'instituer un système de repérage par fiche onomastique qui n'apporte d'ailleurs qu'une solution partielle au problème. Ces constatations ont conduit le comité à proposer la création d'un registre central de l'état civil où seraient désormais regroupés tous les actes de l'état civil : registre unique pour l'ensemble de la population et du territoire québécois où seront recueillies toutes les données essentielles de l'état civil, qu'il s'agisse des naissances, mariages et décès ou des jugements qui affectent l'état civil des personnes ou modifient quelques mentions d'un acte de l'état civil.

La centralisation des données dans un seul registre n'est pas un phénomène nouveau au Québec. Entre autres, et pour ne parler que de l'organisation récente de certains registres, on peut citer le registre central des régimes matrimoniaux adopté aux termes de la loi concernant le registre central des régimes matrimoniaux où sont enregistrés notamment les avis de convention matrimoniale et les avis de mutation; le registre privé, régime privé de recherche de testament, est tenu par la Chambre des notaires.

De fait, l'Office de révision du Code civil proposait déjà en 1973 la création d'un seul registre qui se substituait alors à tous les registres locaux actuellement existants sur le contrôle d'un directeur de l'état civil qui devient ainsi le seul et unique officier de l'état civil. Le projet de loi 125 reprend essentiellement ce même principe à l'article 103 où il stipule que le directeur de l'état civil est le seul officier de l'état civil. Il est chargé de dresser les actes de l'état civil et de les modifier, de tenir le registre de l'état civil, de le garder et d'en assurer la publicité. Évidemment, cette réforme prévoit des mesures transitoires tant que le contenu des registres de l'état civil ne sera pas entièrement incorporé au registre central. Les modalités de cette transition sont encore à déterminer. Néanmoins, le nouveau registre de l'état civil est constitué de l'ensemble des actes de l'état civil et des actes juridiques qui les modifient.

Il doit être tenu en double exemplaire, l'un est constitué de tous les documents écrits et l'autre contient l'information sur support informatique. S'il y a divergence entre les deux exemplaires du registre, l'écrit prévaut mais, dans tous les cas, l'un des exemplaires peut servir à reconstituer l'autre.

De plus, il est prévu que le registre de l'état civil sera réparti dans tous les greffes de la Cour du Québec afin de permettre à toutes les régions un accès facile à cette banque de données.

L'idée d'une centralisation des actes de l'état civil nous apparaît être une excellente idée. D'ailleurs, une des garanties d'efficacité du nouveau registre central implique sans contredit sa gestion sur données informatiques afin de le rendre accessible en réseau à tout le Québec.

Les trois actes de l'état civil de la réforme

Malgré la variété des actes relatifs à l'état civil de individus, le législateur a prévu maintenir le système actuel de trois actes de l'état civil soit l'acte de naissance, l'acte de mariage et l'acte de décès (l'acte de décès remplaçant l'acte de sépulture). Le législateur n'a pas estimé nécessaire de multiplier les catégories d'actes de l'état civil. On a préféré plutôt conserver la simplicité du système traditionnel qui ne connaît que les actes de naissance, mariage et décès (avant, sépulture) tout en prévoyant l'inscription au registre de tout ce qui a pour effet de changer la teneur d'un acte de l'état civil ou d'en modifier la portée tel que jugement d'adoption, désaveu de paternité, etc. L'acte primitif ainsi affecté sera en conséquence corrigé, complété ou portera la mention pertinente.

Publicité et accessibilité de l'état civil

Il est navrant de constater pour le généalogiste le caractère restreint de l'accessibilité de l'acte de l'état civil par rapport à la situation que nous connaissons actuellement où toute personne peut obtenir une copie ou un extrait d'un acte de l'état civil.

En effet, la publicité (ou l'accès) au registre de l'état civil se fait dorénavant par la délivrance de copies d'actes, de certificat ou d'attestation portant le vidimus du directeur de l'État civil et la date de sa délivrance. Selon le projet de loi, trois types de documents peuvent être remis au requérant d'un extrait d'acte de l'état civil. D'abord, il y a la copie certifiée conforme d'un acte de l'état civil qui correspond à une reproduction intégrale de l'acte y compris des mentions qui y sont faites. L'acte ne peut être délivré qu'aux personnes qui y sont mentionnées ou à celles qui justifient de leur intérêt.

Malheureusement, la notion d'intérêt n'est pas définie au projet de loi. Déjà en 1974, Me Michel Rivest dans *15 Cahiers de Droit*, 779 page 875, dénonçait le caractère confus de la notion de l'intérêt :

Comment justifier de l'intérêt? Le rapport ne le mentionne pas non plus d'ailleurs qu'il ne définit l'intérêt dont il doit agir. Des précisions devraient être apportées en ce sens.

Nous abondons dans le même sens puisqu'il est fort probable que la notion d'intérêt qui sera retenue par le directeur du registre central ressemblera à la notion d'intérêt juridique : une notion d'intérêt assez restrictive. Il est dommage que le généalogiste intéressé à l'examen des actes de l'état civil n'ait pas, dans les circonstances, accès à tel document. Évidemment, nous comprenons le but de protéger le caractère confidentiel de certains faits se rapportant à l'état civil d'une personne. L'adoption, par exemple, le désaveu, la reconnaissance de paternité ou de maternité sont des faits qui ne doivent pas être connus de tous. D'ailleurs, la *Loi de l'adoption* prévoit déjà la façon de protéger le secret. Néanmoins, il nous semble que le généalogiste ou toute personne intéressée par le caractère scientifique, culturel, social ou philanthropique devrait avoir accès à tel document dans la mesure où il y aurait une restriction au niveau de l'éthique sur l'utilisation et la divulgation de telle information. À ce sujet, déjà

la Société de généalogie de Québec innove en la matière par un code d'éthique pour ses chercheurs en généalogie. Évidemment, un tel code d'éthique devrait être amélioré pour tenir compte de la situation particulière qui sera visée par le projet de loi.

Les autres documents pour lesquels un chercheur aura accès sont le certificat d'état civil qui énonce le nom de la personne, son sexe, ses lieu et date de naissance et, le cas échéant, le nom de son conjoint et les lieu et date du mariage ou du décès. Tel document est décerné à toute personne mais est incomplet pour un chercheur en généalogie. De même, l'attestation sera le document correspondant au certificat mais sur lequel un des faits énoncés sera manquant et ce, à la demande du requérant.

Finalement, le projet de loi prévoit que le directeur de l'état civil pourra permettre avec son autorisation, selon les conditions qu'il détermine, la consultation du registre de l'état civil. Les droits et frais de consultation seront prévus par règlement publié dans la Gazette officielle du Québec. La réglementation devrait être connue vers l'été 1992. Il semble qu'il existe une volonté ministérielle d'assurer un autofinancement du service, ce qui nous laisse croire à un coût d'utilisation assez élevé sans pour autant dépasser les coûts retrouvés dans les autres provinces du Canada. Nous ignorons à l'heure actuelle le modus operandi d'une telle procédure mais nous anticipons qu'il sera de nature restrictive compte tenu que la loi réserve le caractère privé à beaucoup de faits mentionnés à l'acte de l'état civil.

Les oubliés : les généalogistes

Force est de constater que les généalogistes ou autres personnes s'intéressant au patrimoine québécois en sont laissés pour quittes dans cette réforme où l'on semble vouloir préserver la confidentialité des données à l'heure où le débat est plutôt au mouvement des retrouvailles. En plus, la Loi sur l'accès à l'information n'est d'aucun secours dans la présente affaire puisqu'elle ne s'applique pas aux actes des registres de l'état civil. Comme la réforme sera sanctionnée dans la forme actuelle puisqu'elle a déjà passé le stade de la sous-commission des institutions au mois d'août dernier à l'Assemblée nationale, à titre de généalogiste, nous devons donc nous associer avec le directeur de l'État civil afin de collaborer à la rédaction d'une certaine ouverture pour les chercheurs en généalogie ou toute autre personne intéressée au développement du patrimoine québécois. Évidemment, une telle ouverture devra s'inscrire dans un cadre restrictif et subordonné à des conditions relatives à la divulgation ou à l'utilisation de tels documents. Somme toute, les généalogistes devront se mobiliser afin de conserver leurs droits qui, à l'heure actuelle, semblent laissés pour compte.

* * * * *

ÉTAT CIVIL ET RÉFORME DU CODE

par Georges-Émile Giguère **

La fin de semaine du 12 octobre dernier, au congrès de généalogie tenu à Québec, nous avons entendu l'exposé du fonctionnaire qui désormais sera le seul et unique officier légalement mandaté pour recevoir et conserver tous les titres de l'état civil : naissances, mariages et décès.

Jusqu'ici tous les ministres du culte, curés de paroisses, tenaient simultanément deux mandats, le civil et le religieux, c.a.d. en plus des naissances, mariages et décès, il rapportait les baptêmes, mariages

** Le R.P. Giguère, jésuite et généalogiste renommé, était présent au congrès du 30^e anniversaire. Il nous a fait parvenir peu après ce commentaire sur l'exposé du directeur de l'État civil.

et sépultures. Pour cette raison les registres étaient rédigés en double, l'un demeurant à la paroisse, l'autre allant aux archives judiciaires régionales. Or pendant trois siècles et demi, nos registres ont fait l'admiration du monde entier pour leur bonne tenue. On n'a qu'à les comparer à ceux de France ou des États-Unis pour s'en convaincre.

Or la réforme du code civil déposée à l'Assemblée nationale en juin 1991 doit revêtir sa pleine application, sa force légale à compter du 1^{er} janvier 1993. Et l'état civil y est largement et profondément modifié. Désormais le mandat civil des ministres du culte leur est retiré et définitivement. Cependant on ne semble pas interdire la tenue des registres religieux. Il n'y aura qu'un seul et unique responsable ou directeur de l'état civil qui est M. Guy Lavigne. Tous les registres seront concentrés soit à Québec, soit à Montréal. L'accoucheur fera rapport de la naissance, ne mentionnant que le nom de la mère. Le médecin rendra compte du décès. Bien plus, aucun registre ne sera à l'avenir microfilmé.

Conséquences connues ou prévisibles

Vu que le gouvernement n'ajoutera pas un seul sou pour l'administration de l'état civil, à part évidemment les salaires des fonctionnaires, les frais de conservation des registres ou autres documents, il est à prévoir que :

1. les frais d'inscription d'un enfant ou de tout nouveau citoyen, jusqu'ici gratuits, seront obligatoirement à la charge du sujet, comme dans d'autres pays;
2. comme en France et autres pays laïcs, l'obligation du double mariage (le civil suivi du religieux) ne devrait pas tarder à venir. Le mariage civil existe déjà;
3. la recherche généalogique, pour établir les degrés de parenté, l'ascendance ou descendance, utile principalement en cas de mariage, ne se fera que par l'intermédiaire de nombreux bureaux (on dit 600), avec garantie de réponse en 48 heures, mais aux frais des usagers. Sans compter qu'au départ les documents demeurent incomplets et volontairement. Seuls certains fonctionnaires seront légalement mandatés pour consulter les documents.

Comment réagir ou corriger

Il est à souhaiter que la coutume de l'Église, vieille de plus de trois siècles et demi, soit maintenue par les autorités religieuses, et qu'une structure de conservation et consultation soit établie soit pour le diocèse ou au moins l'archidiocèse, avec frais inhérents. À notre avis, l'État n'acceptera jamais de modifier ou même amender une toute récente loi. Il voudra maintenir sa main-mise.

Les raisons de ces bouleversements : préserver la confidentialité, l'instabilité des mariages, la venue de nombreux immigrants qui ignorent ou refusent de respecter nos mœurs tant légales que religieuses. Donc une autre caractéristique de notre "société distincte" qui disparaît, sans compter toutes celles qui ont été retirées du nouveau Code civil.

Pour confirmer : *Le Devoir*, 1^{er} novembre 1991 : "Le nouveau Code civil, un danger pour la société distincte", M. Maurice Tancellin, professeur de droit, Université Laval. *La Presse*, 17 octobre 1991 : "Québec doit protéger les renseignements personnels dans le secteur privé", Georges Suzanne Danse-reau. "Québec doit valoriser et non promouvoir sa société distincte" : *Le Soleil*, 19 octobre 1991.

* * * * *

LES CENT ANS DE COLERAINÉ

par Jacques Saintonge

Les Éditions Louis Bilodeau & Fils de Sherbrooke ont lancé, en novembre dernier, un superbe album-souvenir à l'occasion du centenaire de la paroisse Saint-Joseph-de-Coleraine. Soulignons la contribution importante à cette réussite de René Moreau, membre de la Société de généalogie de Québec. Cet ouvrage réalisé sous la direction de Solange Lessard a vu le jour grâce au travail concerté de plusieurs dizaines de collaborateurs.

La municipalité de Coleraine est sise dans la région de l'Amiante, sur la route 112, entre Black Lake et Disraéli, à 120 kilomètres de Québec et à 90 de Sherbrooke. Les Abénakis semblent avoir été les premiers à avoir, il y a quelques centaines d'années, occupé ce territoire situé sur la ligne de partage des eaux des rivières Saint-François et Bécancour. Proclamé en 1864, le canton de Coleraine occupe le centre du comté de Frontenac. Six lacs y sont fréquentés par des villégiateurs et, avec ses 1826 pieds d'altitude, le mont Caribou est l'un des points culminants de la chaîne des Appalaches. Les premiers défricheurs furent des colons irlandais originaires de Coleraine, ville agricole et port du comté de Derry que baigne la mer du Nord, en Irlande. La municipalité québécoise de Coleraine a été créée le 21 novembre 1891 sous le nom de Saint-Désiré-du-Lac-Noir, changé en 1908 pour celui de Saint-Joseph-de-Coleraine. Malgré une requête adressée au cardinal Taschereau en 1890, Coleraine ne sera qu'une mission jusqu'en 1917, alors qu'arrive le premier curé desservant et que s'ouvrent les premiers registres paroissiaux. L'érection canonique de la paroisse s'est faite en 1949.

Les familles pionnières de la paroisse sont, entre autres, celles des Roberge, Bouffard, Gagné dit Bellavance, Brochu, Fecteau, Cloutier, Lemelin, Couture et Blondeau. Commencées en novembre, les fêtes du centenaire se prolongeront jusqu'à la fin de 1992.

MEMBRES DÉCÉDÉS

La Société de généalogie de Québec vient d'apprendre le décès de trois de ses membres : MM. J. O. Eddy Ross, François Bélisle, de même que Mme Rina Boyle.

M. Ross, qui était membre depuis 1974, demeurait à Stoneham. Né à Saint-Georges de Beauce le 27 janvier 1907, il est décédé le 30 janvier 1992, à l'âge de 85 ans. Il était l'auteur d'une brochure intitulée *L'Ancêtre William Ross, 1731-1808*, publiée sous les auspices de la Société de généalogie de Québec. Il était aussi l'auteur de quelques répertoires de mariages, en plus d'avoir effectué des travaux sur les familles Vaillancourt, Talbot, Guérin dit Saint-Hilaire, Fluet, Duchêne et Couturier. Il était l'époux de feu Juliette St-Hilaire. Il laisse dans le deuil deux fils, cinq filles, ainsi que plusieurs petits-enfants et arrière-petits-enfants.

Pour sa part, M. Bélisle était membre de notre Société depuis 1978. Né à Labelle le 20 décembre 1929, il est décédé en mai 1991. Il avait effectué des recherches sur son ancêtre Nicolas Rotureau dit Bélisle, de même que sur celui de son épouse, André Auclair, venu en Nouvelle-France au début des années 1660, avec son frère Pierre et leur mère Suzanne Aubineau. M. Bélisle résidait à Boisbriand.

Nous déplorons enfin le décès de Mme Boyle, née à Saint-Gilles de Lotbinière le 6 octobre 1925. Elle était membre de notre Société depuis 1986 et avait fait des recherches sur quelques familles pionnières de Saint-Gilles, particulièrement celles des Boyle et des McFadden arrivées au Canada durant la première moitié du 19^e siècle. Aux familles éprouvées par ces deuils, L'Ancêtre offre ses condoléances.

* * * * *

IMPORTANCE DE LA RECHERCHE GÉNÉALOGIQUE DANS L'ÉTUDE DE L'HÉRÉDITÉ

UN CAS PARTICULIER DANS UNE LIGNÉE FAMILIALE *

par Paul Genest

Le patronyme **Brisson** est relativement répandu dans le Québec. Mais on sait qu'au fil des ans, trois **Brisson** français, venus de régions différentes, se sont établis ici. Chaque descendant sait aussi que, pour retracer son origine ancestrale, il lui faut faire une étude généalogique de sa famille. Cependant, au cours de mon travail en cytogénétique (étude des chromosomes), j'ai observé que certains **Brisson** avaient un chromosome Y de taille plus petite que la moyenne (les chromosomes sont de petits éléments cellulaires, porteurs de tous les caractères que nous avons hérités de nos parents, mais il est difficile de connaître l'origine de ces chromosomes, sauf le chromosome Y, qui est l'apanage du sexe masculin et qui a parfois des variantes morphologiques dont on peut rechercher l'origine).

L'examen d'un certain nombre de **Brisson** masculins m'a révélé que plusieurs étaient apparentés et que leur ascendance remontait à un ancêtre commun, René **Brisson**, originaire du bourg de Saint-Xandre, en Aunis (département de Charente-Maritime), qui vint en Nouvelle-France, en 1661, pour s'y établir et se marier en 1664. Une recherche généalogique a montré que tous les **Brisson**, et eux seulement, étaient porteurs d'un chromosome Y de petite taille (fig. 1) qui leur avait été transmis à travers les générations, durant 300 ans, par leur ancêtre commun.

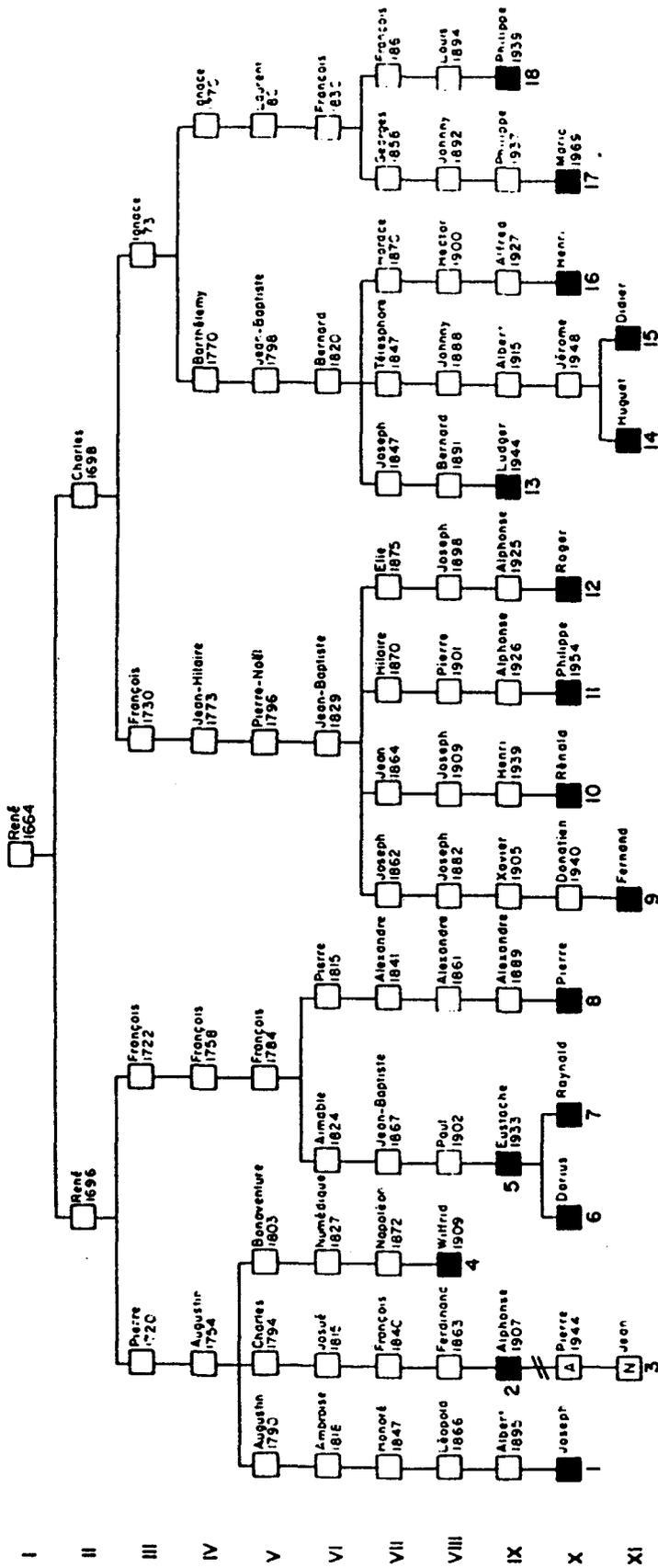
Cette recherche démontrait que seuls les **Brisson** porteurs d'un petit Y pouvaient revendiquer leur descendance de René **Brisson** de Saint-Xandre, mais aussi que leur petit Y résultait d'une perte de substance, la plus ancienne que l'on connaisse.

Afin de faire la preuve que ce René **Brisson** était bien porteur d'un Y variant, nous avons fait une étude, en France, de **Brisson** qui habitaient la région d'où venait l'ancêtre québécois. Des quelque quinze **Brisson** repérés, trois étaient porteurs d'un chromosome Y tout à fait identique à celui des **Brisson** québécois. Une recherche généalogique, dans les archives communales françaises, a montré que leur ancêtre originait aussi de Saint-Xandre (fig. 2), i.e., qu'ils étaient apparentés aux **Brisson** québécois, mais l'absence d'archives antérieures au début du dix-septième siècle ne nous a pas permis de retracer l'origine même de l'ancêtre commun ainsi que de ce chromosome intéressant. Cependant, la découverte d'un chromosome similaire, à plus de 300 ans de distance, chez deux groupes d'individus porteurs d'un patronyme identique, était une preuve péremptoire d'une parenté biologique que l'on pouvait démontrer et que l'apport d'une étude généalogique pouvait confirmer.

Remerciements

L'étude généalogique québécoise a pu être réalisée rapidement, grâce à l'assistance de monsieur Philippe **Brisson**, généalogiste, que nous remercions vivement de sa précieuse collaboration. D'autre part, madame le docteur M.J. André, du laboratoire d'histologie et d'embryologie de la Faculté de Nantes (France) a aimablement accepté de faire quelques-unes des préparations chromosomiques que nous avons examinées, au cours de notre recherche en France.

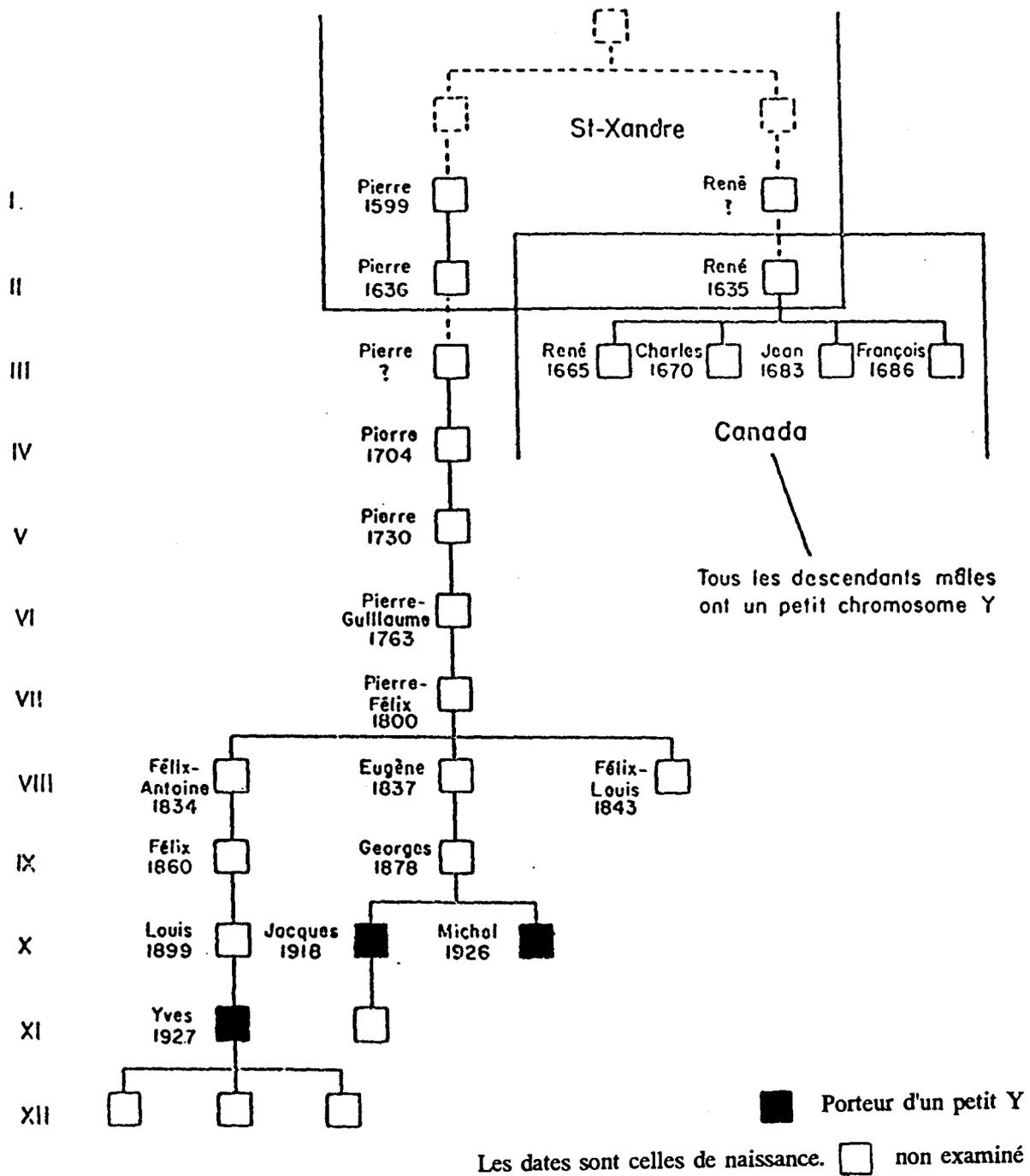
* Une communication liminaire a été présentée, le 6 mai 1971, devant la Société de généalogie de Québec, sur une partie de cette observation.



- = Y minusculé
- N = Y normal
- A = Fils adoptif
- = Non examiné

Arbre généalogique de quelques Brisson québécois, porteurs d'un petit chromosome Y et descendants de René Brisson.

Les dates sont celles de mariage.



Généalogie des Brisson français porteurs d'un petit chromosome Y

UN CONTRAT NOTARIÉ SAUVE LA GÉNÉALOGIE MAIS PAS L'HONNEUR

par G.-Robert Tessier

Une anglophone de Val Caron en Ontario, madame Gilberte Boulard-Bertrand, est bloquée dans la recherche de sa lignée généalogique ascendante. Son ancêtre Jean-Baptiste Boulard se marie avec une Marie le 12 janvier 1778 à Sainte-Anne-de-la-Pérade. L'acte de ce mariage dans le registre de l'état civil porte en marge l'inscription *Mariage de Jean-Baptiste Boulard avec Marie (illégitime)*.

Dans l'acte, l'officiant est plus précis et écrit ... *Jean-Baptiste Boulard fils de Nicolas Boulard et deffunte Marie-Anne Réaume ses père et mère de cette paroisse Ste-Anne, près Baptiscant, d'une part, et de Marie Batarde d'autre part*. Rien de plus clair! Toutefois, il y a deux témoins qui sont présents : Baptiste Tessier et Louis Tessier.

Dans ses recherches pour en savoir plus long, madame Boulard-Bertrand s'est vu répondre d'une part qu'elle avait un problème pour préciser l'ascendance et, d'autre part, que cette Marie Batarde pouvait être une Amérindienne ou encore qu'elle pouvait être une orpheline du couvent des Ursulines. Que ne dit-on pas pour impressionner! Elle vient de me soumettre le cas.

Avec l'hypothèse que Baptiste et Louis Tessier sont frères, j'examine, dans mon *Dictionnaire généalogique des descendants de Mathurin Tessier*, les familles de cette période et je trouve une seule famille qui a deux enfants de ces noms. Le logiciel GP permet de tracer le tableau de cette famille (voir figure). J'obtiens des Archives nationales du Québec à Trois-Rivières copie du contrat de mariage (greffe Charles Lévrard) daté du 5 janvier 1778. Voici quelques lignes fort significatives :

Pardevant le notaire publique du District de quebec residant à Ste-Anne et témoins sousigné furent presents en leurs personnes le sr Nicolas Boulard habitant du dit lieu stipulant pour son fils J. Bte Boulard dune part et françois tessier grand père stipulant pour sa petite fille Marie d'autre part au present et de son consentement lequel declarent et agréent devant parents et amis cy après nommé, scavoir de la part ... et de la part de laditte future épouse Véronique tessier mère, Louis tessier, oncle, ont fait les traité et convention de mariage ...

Ceci a permis de tracer l'ascendance généalogique partielle de Marie, fille de Véronique Tessier, le père demeure inconnu :

Ascendance de Marie Tessier mariée à Jean-Baptiste Boulard

Mathurin Tessier
m. Élisabeth Létourneau
Château-Richer, 23 septembre 1670

Edmond Tessier
m. Madeleine Langevin
Sainte-Anne-de-la-Pérade, 18 juin 1697

François-Xavier Tessier
m. Françoise Grandbois
Québec (Notre-Dame), 21 janvier 1730

Véronique Tessier

Marie Tessier
m. Jean-Baptiste Boulard
Sainte-Anne-de-la-Pérade, 12 janvier 1778

TABLEAU DE FAMILLE			
PERE: François-Xavier TESSIER fils de Edmond, Madeleine LANGEVIN (2)		MERE: Françoise GRANDBOIS fille de François, Marie MAILHOT (8)	
NAIS/BAPT:			
MARIAGE: Québec MD		21-01-1730 (14)	
DEC/SEPUL:		/31-05-1785	
ENFANTS			
prénom	naissance/baptême	le conjoint et ses parents	décès/sépulture
François-Xavier	LaPérade 01-05-1731	(40)	20-05-1734 LaPérade
Marie-Joseph	LaPérade 22-09-1732	Joseph YVON-PHLEN 09-01-1757 (41)	09-03-1788 LaPérade
Jean-Baptiste	LaPérade 23-03-1734	Françoise YVON-PHLEN 29-02-1756 (42) Yves-Fleuri, Yves LEVREAU	12-09-1810 S.Frn Batiscan
Françoise	LaPérade 10-08-1735	Jacques TROTTIER 03-02-1755 (43)	25-09-1788 S.G.Batiscan
Angélique	LaPérade 10-02-1737	(44)	23-06-1739 LaPérade
François-Isidore	LaPérade 14-06-1738	(45)	
Angélique	LaPérade 25-03-1740	Pierre DEVEAU (46)	
Angélique	LaPérade 25-03-1740	François YVON-PRICHON 18-05-1788 (47) François, Marie-Anne GENDRON	
Louis	LaPérade 27-08-1741	Marguerite BAILLARGEON 06-10-1761 (48) Nicolas, Arg. ROT-LALIBERTE	04-09-1810 LaPérade
Louis	LaPérade 27-08-1741	Ursule SAVAGEAU 18-08-1777 (49) Jacques, Louise RAOU	
Louis	LaPérade 27-08-1741	Marie-Anne MOREAU 13-06-1797 (50)	
Véronique	LaPérade 13-04-1743	(51)	10-05-1790 S.G.Batiscan
Pierre	LaPérade 23-03-1745	Louise VALLEZ 18-02-1765 (52) Louis, Marie-Louise MAILHOT	08-05-1822 LaPérade
Pierre	LaPérade 23-03-1745	Geneviève LANGLOIS 28-01-1771 (53) J.-Bte, Jeanne CHILLERIER	
Pierre	LaPérade 23-03-1745	Madeleine MORET Batiscan 01-01-1777 (54) Jean-Bte, Elisabeth MARCHAND	
Charles	LaPérade 19-11-1747	(55)	19-11-1749 LaPérade

PARENTÉ ET ÉCART DES GÉNÉRATIONS

par Raymond Gingras

Mon père est né il y a 159 ans et mon grand-père il y a 206 ans pouvait affirmer Marie-Anne Gingras, autrefois de Saint-Nicolas (Lévis), décédée au foyer Saint-Joseph de Lévis le 21 décembre 1991 à l'âge de 99 ans et 7 mois. Elle appartenait à la 7^e génération alors que plusieurs Gingras actuels appartiennent à la 12^e génération.

Son père Nazaire Gingras (1832-1896), cultivateur et ancien maire de Saint-Nicolas, était le cousin germain de mon arrière-grand-père Charles Gingras (1812-1897). La mère de Marie-Anne, Césarie Demers (1855-1939), était la cousine de mon arrière-grand-père maternel, J.B. (Johnny) Demers (1832-1906) et l'une des tantes de Marie-Anne, Marcelline Gingras (Mme Pierre Rousseau, 1821-1881), était l'arrière-grand-mère maternelle de ma mère, Jeanne Demers (1901-1985). Marie-Anne Gingras était la sœur de Gérard Gingras, décédé le 16 février 1991 à l'âge de 94 ans et d'Alice Gingras, en religion Sœur Saint-Nazaire, ex-supérieure générale des Sœurs de la Charité de Québec, décédée en 1978 à l'âge de 92 ans.

Ces cousins(nes), leur grand-père Augustin Gingras (1785-1850) ainsi que son frère, mon aïeul Charles Gingras (1781-1832), sont tous nés sur la vieille terre familiale, située à l'ouest de la paroisse Saint-Nicolas, et propriété des Gingras depuis 1776.

* * * * *

MESSAGE DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Vous êtes invités à soumettre des candidatures aux quatre postes en vue de l'Assemblée générale du 20 mai prochain. Il s'agit des postes de vice-président, de trésorier et de deux conseillers. Les administrateurs sont élus pour un terme de deux ans renouvelable et en alternance (quatre cette année, cinq l'an prochain).

Admissibilité du candidat

- 1- membre de la Société
- 2- candidature proposée par écrit par trois membres de la Société sur la formule à cette fin jointe à la présente livraison du bulletin;
- 3- candidature transmise au président du comité trente jours avant la date prévue pour l'élection soit avant le 20 avril 1992.

Composition du comité

Monsieur André Breton est président du comité et il est assisté par mesdames Françoise Barthe-Doddrige et Diane Duval. Ces personnes peuvent recevoir les bulletins complétés dès maintenant. Vous pouvez aussi les adresser à :

Comité de mise en candidature S.G.Q.
382, rue Dolbeau
Québec (Québec)
G1S 2R3

La liste des candidatures reçues sera publiée en mai prochain.

* * * * *

CORRECTIONS AUX RÉPERTOIRES

- *Répertoire des mariages Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Vol. 3 (Épouses, A à H) - Société de généalogie de Québec - Publ. N° 70.

Page 618, **Gosselin, M.-Jeanne** mariée à **Théophile Poirier**. Les parents de M.-Jeanne sont (Jos., **Rose-Anna Pellerin**) et non (Jos., Valéda Picher). Corriger aussi dans le Tome II (Époux, p. 348).
Joseph Gosselin et Rose-Anna Pellerin sont mes grands-parents maternels. (Anne-Marie Poirier 0815)

Page 618, **Gosselin, Thérèse** (Joseph, **Rose-Anna Pellerin** et non Pelletier) mariée à **Rosario Perron**. Corriger aussi dans le Tome II (Époux, page 328) (Anne-Marie Poirier 0815)

- *Répertoire des mariages de la partie ouest de Matane (1844-1944)* - Société de généalogie de Québec et Société de généalogie de l'Est du Québec - Publ. #45-1.

Pages 28 & 122 - **Harel, Claudia** et non **Hamel St-Damase Blanchette, Elzéar**

Pages 89 & 263 - **Duchaineau, Jean** (Joseph, **Georgiana Faguy** et non Tanguay) **Verreault, Antoinette** (Laurent Bérubé 1304)

- *Répertoire des mariages de la vallée de la Matapédia (1873-1984)* - Société de généalogie de Québec et Société de généalogie de l'Est du Québec - Publ. #45-3.

Pages 156 & 315 - Harel, Conrad et non Hamel	St-Cléophas	Côté, Graziella
Pages 475 & 636 - Sénéchal, Alphéda 1915-08-01 et non 1915-*--01		Moreault, Joseph
Pages 34 & 637 - Sheehy, Thérèse et non Sheeley	Amqui	Beaulieu, Jacques
Pages 69 & 637 - Sheehy, Reine et non Sheely	Amqui	Bérubé, François
Pages 267 & 637 - Sheehy, Camille et non Sheely	Amqui	Gagné, Mariette
Pages 308 & 637 - Sheehy, Claire et non Sheely	Amqui	Grenier, Édouard
Pages 339 & 638 - Sheehy, Laurent et non Sheely	Amqui	Jenkins, Yvette
Pages 391 & 638 - Sheehy, France et non Sheely	St-Léon Gr.	Lavoie, Ange-Aimé
Pages 623 & 638 - Sheehy, Marguerite et non Sheely	Amqui	St-Onge, Rodrigue
Pages 438 & 638 - Sheehy, Mgte Rollande et non Sheely	Amqui	Levesque, Jean-Marc

Pages 441 & 558 - L'information suivante a paru dans *L'Avant-Poste Gaspésien* du 30 octobre 1985 à la page 35 : "Marie-Blanche Alma Poitras mariée à Henri L'Italien à Sainte-Florence le 21 octobre 1943. Le mariage a été déclaré nul et invalide par le tribunal régional d'appel du Canada le 14 février 1985. (Laurent Bérubé 1304)

Rectification

Dans *L'Ancêtre* de mars 1991, Vol 17, N° 7, page 274, rubrique des acquisitions du Courrier de la bibliothèque, nous aurions du lire :

- **Landreville, Gérard. Mariages Gauthier.** 1990, 2 volumes, 1750 pages, contenant 34,600 mariages.

Nos excuses à monsieur Landreville, l'auteur de ces deux volumes.

L'ÉVÉNEMENT DE 1892

Recherche : Jacques Saintonge

La tempête

La tempête qui sévit depuis hier soir à Québec est la première que nous ayons eue durant cette saison. La bordée de neige est très considérable. Encore une comme celle-ci et nous aurons autant de neige que les années passées. La perspective n'est pas brillante pour ceux qui se proposent de faire la campagne électorale. (15 février 1892)

La glace

La glace était abondante samedi sur le fleuve. À tel point que le pont s'est formé en face des deux villes. Il est vrai qu'il n'a duré que quelques instants. La glace a dû céder à la force du courant. Le pont du Saut a aussi arrêté pour la seconde fois cette année. Il est reparti presque immédiatement. (15 février 1892)

L'école d'agriculture de Ste-Anne

Monsieur le rédacteur,

La rentrée des élèves de l'école d'agriculture de Ste-Anne de la Pocatière aura lieu le 19 de ce mois. À cette occasion, permettez-moi de dire un mot des avantages offerts aux fils de cultivateurs qui fréquentent cet établissement.

Enseignement théorique et pratique de la science agricole dans toutes ses parties, cours de français, d'arithmétique et de comptabilité agricole, cours facultatif, mais gratuit, de langue anglaise. Grande ferme (400 arpents en culture) avec roulant complet perfectionné, grand jardin. Ces élèves apprennent la manipulation de tous les instruments aratoires. Ceux qui sont recommandés par les sociétés d'agriculture reçoivent des bourses qui couvrent leurs frais de pension et de logement, ils sont payés pour leur travail.

Je serai heureux de donner de plus amples renseignements à ceux qui le désirent. Le dernier rapport des visiteurs officiels a été très favorable à l'école.

Votre humble serviteur, B. Lippens
Professeur d'agriculture
Ste-Anne de la Pocatière
15 février 1892

(16 février 1892)

Tué par les chars

Un terrible accident est arrivé il y a quelque temps à station Chapleau, sur le Pacifique. J.B. Vallière, fils de Frédéric Vallière, de St-Jean-Chrysostome, s'est fait tuer par les chars. Son corps a été transporté hier à St-Jean-Chrysostome, où aura lieu l'inhumation. (25 février 1892)

Noces sacerdotales de Mgr Laflèche et de Mgr Caron G.V.

Trois-Rivières, 25 - On célèbre en ce moment à Trois-Rivières la fête du jubilé épiscopal de Mgr Laflèche et "les noces" sacerdotales de Mgr Caron, vicaire général du diocèse de Trois-Rivières. (25 février 1892)

Une université indépendante à Montréal – Une bulle pontificale en préparation

Montréal, 26 – Une dépêche de Rome en date du 25, arrivée en cette ville, assure que le Pape est à préparer une bulle dans laquelle il déterminera les fonctions des universités catholiques de Québec et de Montréal. Dans cette bulle, Sa Sainteté se prononcerait en faveur d'une université indépendante à Montréal.

Un professeur de Laval, ci-devant de Victoria, dit que cette nouvelle sera bien accueillie ici. On croit que cette bulle pontificale est le résultat des efforts faits auprès du pape par Mgr Racine, évêque de Sherbrooke, et le Révd M. Proulx, vice-recteur de Laval, actuellement à Rome, en faveur de cette question. Cette bulle aura pour effet, dit un autre professeur, de donner à Montréal une université indépendante de l'Université Laval de Québec. Cette université sera placée sous le contrôle de Mgr Fabre et de ses suffragants, Mgr Racine et Mgr Moreau. (26 février 1892)

Résignation

La Gazette du Canada de samedi publie la nouvelle officielle de la résignation du capitaine Philippe Joseph Jolicoeur, commandant la compagnie N° 4 dans le bataillon, ainsi que celle de la retraite du lieut. colonel Arthur Beaudry et du major Joseph G. Côté 81^e bataillon de Portneuf.

Le major W. Joseph Tremblay, du 88^e bataillon de Kamouraska et Charlevoix, a aussi donné sa démission : elle a été acceptée.

Ces officiers ne conservent pas leurs grades dans la milice. (29 février 1892)

Décédé

Nous regrettons d'apprendre la mort de M. J. A. Chagnon, avocat, décédé jeudi, à St-Joseph des Cèdres.

Le Canadien lui consacre les lignes suivantes :

M. Chagnon était un homme de talent. La fortune ne lui a pas souri, mais il n'en possédait pas moins de rares et précieuses qualités. Il était né poète. Sa vive imagination, servie par un cœur plein d'enthousiasme, eût pu produire de grandes et belles choses. Les circonstances ont empêché son talent de s'épanouir. Il avait fait son cours au collège de l'Assomption. Il était le contemporain de M. Laurier et de M. Arthur Dansereau, du directeur du *Canadien*, etc.

Ces jours derniers encore, il nous écrivait et nous envoyait une poésie que *Le Canadien* du 19 courant publiait. Le titre : "Les travailleurs de la Mort" indique qu'il voyait venir l'heure du départ pour le séjour éternel.

M. Chagnon a été inhumé samedi le 26 à St-Joseph des Cèdres. (29 février 1892)

Une centenaire canadienne succombe à la grippe à Lowell

Lowell, Mass., 3 – Madame Geneviève Corcoran, née Gagnon, était âgée de 94 ans, et suivant d'autres elle avait atteint l'âge avancé de 104 ans.

La défunte, née Geneviève Gagnon, naquit à Trois-Rivières où elle habita avec ses parents jusqu'à l'âge de 10 ans. Ces derniers allèrent alors s'établir à Rawdon P.Q. et la défunte passa en cet endroit la plus grande partie de sa vie. Elle arriva à Lowell en 1881 et y a toujours résidé depuis. (3 mars 1892)

* * * * *

REGARD SUR LES REVUES

par Lucien Laurin

À la demande de plusieurs lecteurs, nous avons ajouté l'adresse des associations et sociétés publiant les revues ou bulletins mentionnés dans cette rubrique.

L'Outaouais généalogique – Vol. XIV, N° 1, janvier–février 1991 – Société de généalogie de l'Outaouais inc. C.P. 2025, Succ. B., Hull (Québec), J8X 3Z2.

Généatique, un logiciel pour tous.

Relevé du cimetière de Sainte-Famille d'Aumont.

État civil et réforme du code.

Recension : L'occupation des terres dans la vallée du Saint-Laurent. Les aveux et dénombrements 1723–1745.

L'Entraide généalogique – Vol. XV, N° 1, janv. fév. mars 1992 – Société de généalogie des Cantons de l'Est inc. – C.P. 635, Sherbrooke, (Québec), J1H 5K5.

L'ancêtre Louis Martineau.

Les vieux métiers : le meunier.

Héritage – janvier 1991 – Société de généalogie de la Mauricie et des Bois-Francs, C.P. 901, Trois-Rivières, QC, G9A 5K2

La maison ancestrale des Héroux à Yamachiche – Maison Réal Ferron.

Lignée ancestrale Bourg – Romain.

La personnalité du mois – Wilfrid Pelletier.

Nicolas Duclos notaire à Batiscan de 1751 à 1769 (22^e partie).

Nos Sources – Vol. II, N° 4, décembre 1991 – Société de généalogie de Lanaudière, C.P. 221, Joliette (Québec), J6E 3Z6.

La Société de généalogie de Lanaudière est dépositaire de la collection Drouin (49 volumes).

Fonds Ferland-Valois disponible à bibliothèque de la SGL.

Migrations françaises au Canada au XVII^e siècle.

Les familles Blondeau et les familles Mathieu de Lachenaie.

Premier ancêtre Brien dit Desrochers au Canada.

Lignée ancestrale Pérodeau – Beaudoin – Courtemanche/Jolicoeur – Thouin – Laurin.

Liste des anciennes paroisses.

Arbre généalogique de Louis Perreault.

Un grand défenseur de l'école française, Albéric Marion.

Okami – Vol. VI, N° 4, hiver 1991 – Société d'histoire d'Oka – C.P. 999, Oka, J0N 1E0.

Marcel Demers, p.s.s., directeur du Grand Séminaire de Montréal.

Curriculum vitæ de Claude Grenier, p.s.s.

Patrimoine bâti d'Oka (suite et fin).

La coupe de la glace avant l'avènement de l'électricité.

Fermes érigées dans la paroisse d'Oka par les Sulpiciens.

Généalogie indienne : Martin Ononsaŋrate.

Le Toponyme – Vol. 9, N° 1, octobre 1991 – Bulletin d'information sur les noms de lieux – Commission de toponymie, 1245, Bureau 240, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec), G1S 4P2.

Dictionnaire illustré des noms de lieux du Québec.
Consultations toponymiques.
Règles d'écriture : le trait d'union.
Les toponymes Noir au Québec.

Connections – Vol. 14, N° 2, décembre 1991 – Société de l'histoire des familles du Québec, P.O. Box 1026, Pointe-Claire (Québec), H9S 4H9.

The Family Legends and Names that Changes.
The First English Language Conference in Quebec on Genealogy and Family History.
British Genealogical Publications (Ireland, Scotland, England, Wales).
A List of Microfilm and Microfiche Holdings of the Quebec Family History Society as of January 1, 1989.

Bulletin – N° 2, automne 1991 – Société historique de Saint-Boniface, C.P. 125, Saint-Boniface MB, R2H 3B4.

Les Vermette.
Les médecins francophones au Manitoba au dix-neuvième siècle.

Bulletin – N° 2, hiver 1991 – Société historique de Saint-Boniface, C.P. 125, Saint-Boniface MB, R2H 3B4.

La famille Lafournaise dit Laboucane.
Les médecins francophones au Manitoba au 19^e siècle (suite) : renseignements complémentaires.
Le destin tragique d'un voyageur : Isaac Mirault.

Toronto Tree – Vol. 23, Issue 1, January 1992 – Ontario Genealogical Society, Toronto Branch, P.O. Box 147, Station Z, Toronto (Ontario), M5N 2Z3.

Tracing our Dutch Ancestors.

Nord généalogie – N° 112, 1991/5 – Groupement généalogique de la région du nord Flandres-Hainaut-Artois – Boîte postale 62, 59118 Wambrechies Cedex, France.

Familles de Néchin et Roubaix.
Un registre paroissial de Ligny.
Archives notariales d'Orchies.
Ascendance de Louis Lippens.
La seigneurie de Grincourt à Néchin et Bailleul-en-Tournaisis – Rapport du 10 octobre 1591 – On y retrouve des Preudhomme, Hennot, Bourgies, Mallet, Lambert, Petit, Ollivier, Brassart.

À moi Auvergne! – N° 58, 4^e trimestre 1991 – Cercle généalogique et héraldique de l'Auvergne et du Velay, 47, rue d'Yerres, 92230, Montgeron, France.

Ascendance auvergnate des enfants de Yves Gladel. Un exemple de présentation.
Petite histoire d'une maison et de son quartier (celle du 1 rue St-Eutrope à Clermont-Ferrant ...)
Les numéros INSEE des communes d'Auvergne : le Puy-de-Dôme.
Les blasons des communes du Puy-de-Dôme; on retrouve celui des Beaulieu, Beaumont, Beauregard.

La succession de messire Amant Joseph Girard, prêtre, curé de Marat.
Une famille de notables des Combrailles : les Augier.
Suite généalogique : les Dumas de cultures.

Centre généalogique de l'Ouest - N° 69, 4^e trimestre 1991 - Centre généalogique de l'Ouest, 26, rue Léon-Jamin, 44000, Nantes, France.

Les compositeurs nantais.

Listes d'enfants détenus à Nantes en l'an II - Quelques noms cités : **Morin, Rabouin, Gauthier, Rousseau, Proux**, etc.

Listes des enfants de l'entrepôt confiés à des particuliers - Quelques noms cités : **Renaud, Graton, Moreau, Peltier, Blanchard, Moreau, Letourneau, Doucet, Piette**, etc.

Manuscrits inédits de l'abbé Paul Paris-Jallobert concernant les registres paroissiaux de Bretagne.
Journée des retrouvailles des **Besnard**.

Mariages en Vendée de personnes venant de Loire-Atlantique, de Maine-et-Loire, Finistère, Mayenne, Ille-et-Vilaine et Orne - Quelques noms cités : **Baudouin, Richard, Pelletier, Blanchard, Dubois, Olivier, Drapeau, Martineau, Morisset, Girard, Poirier**, etc.

Champagne généalogie - N° 53, 4^e trimestre 1991 - Centre de l'Aube, 131, rue Étienne-Pétron, 1000 Troyes, France - Centre de la Marne, B.P. 20, 51005, Chalons-en-Champagne, Cedex, France - Centre de la Haute-Marne, B.P. 175, 52005, Chaumont, Cedex, France.

Chronique de la poste aux chevaux - Famille **Huet**.
Saint-André pendant la campagne napoléonienne.
La généalogie auxiliaire de la médecine?

* * * * *

TRAVAUX EN COURS

Compilation : **Henri-Pierre Tardif**

FORGUES, Raymonde (2742) : Généalogie de ma famille **Forgues** dont le premier ancêtre **Jean-Pierre Forgues** épouse **Marie Rabineau** à Québec (Notre-Dame) le 16 octobre 1668, et celle de ma famille **St-Laurent** (côté maternel) dont l'ancêtre **Pierre Laurent** épouse **Constance Guérimette** à Saint-François, Î.O. le 12 janvier 1699. Il venait de l'évêché de Périgueux en France. J'ai l'intention de faire mon arbre généalogique complet, ainsi que la descendance complète de **Jean-Pierre Forgues**.

LECLERC, Fernand (2743) : Histoire, généalogie et descendance complète de **Jean Leclerc** qui épouse **Marie Blanquet** à Dieppe en 1657 et qui s'installe ensuite à l'île d'Orléans. Généalogie de la famille **Pagé** (côté maternel) dont le premier ancêtre est **Raymond Pagé** dit **Quercy** marié à **Madeleine Bergeron**. Finalement je m'intéresse aux familles **Fiset** (grand-mère paternelle) et **Béland** (grand-mère maternelle).

GAUTHIER, Louise (2733) : Généalogie des familles **Gauthier** dont le premier ancêtre **Pierre Gauthier** épouse **Marguerite Arcand** à Deschambault le 31 octobre 1723 et celle des familles **Cloutier**, mon côté maternel. Je suis intéressé surtout pour le moment à la descendance complète des cinq dernières générations dans le but de connaître autant de membres que possible de cette grande famille.

PLEAU, Maurice (2741) : Généalogie de la famille **Pleau** (descendant de **Simon**) et recherche sur les ancêtres **Paquet** (côté maternel). Je dresserai ensuite le tableau généalogique correspondant. Je travaille aussi sur les familles **Barnabé** dit **Vignola** et **Duplain**.

CLAPROOD–NOREAU, Nicole (2737) : Travaux sur la généalogie des familles suivantes : **Claprood** et **Noreau** (côté paternel), **Laforest** et **Plante** (côté maternel), **Noreau** et **Bouchard** (côté paternel de mon mari), **Gagné** et **Gagnon** (côté maternel de mon mari).

ABGRAL, Jacqueline (2734) : Je suis responsable du comité de généalogie et d'histoire de l'Association des familles **Demers** et j'aurai à travailler sur la généalogie des familles **Demers** avec les membres du comité. Je compte sur l'aide de la Société.

HUDON, Paul–Henri (2738) : Travaux sur les deux sujets suivants :
a) Les habitants de la région de Rivière–Ouelle et de la Côte du Sud.
b) La famille **Beaulieu** et **Hudon** dit **Beaulieu**.

LAMOTHE, Lucien (2728) : Travaux sur la généalogie des familles **Lamothe** et **Mottard** dont l'ancêtre est **Louis Mottard**, l'un des premiers médecins à l'Île d'Orléans. En second lieu je m'intéresse aux familles **Émond** (côté maternel).

LAMOTHE, Jeanne–d'Arc (2739) : Généalogie des familles **Lamothe–Cauchon**, **Cauchon–Roy** et **De Rainville** sur lesquelles je travaille depuis cinq ans.

CÔTÉ, Dolorès (2727) : Je collabore surtout aux travaux de mon époux **André Ste–Marie** sur la généalogie et l'arbre généalogique de sa famille.

RANCOURT, Jean Rock (2706) : Généalogie des familles **Rancourt** de 1660 à 1775. Un autre groupe travaille sur la partie de 1775 à nos jours.

BOISSINOTTE, Monique (2711) : Travaux sur les familles **Malenfant**, **Lemay**, **Lavallée** (côté maternel), **Giroux** et **Mailhot**.

BEAULÉ, Mychelle (2725) : Histoire et généalogie des familles **Beaulé** (côté paternel), **Tardif** (côté maternel), **Soucy** et **Garant**.

RIVARD, Constantin (2729) : Étude des familles **Rivard** (côté paternel), **Boisvert** (côté maternel), **Courtois** et **Teasdale**.

WHITING, Edward Joseph (2726) : (Malvern, PA) Généalogie des familles **Bissonnette** (côté maternel) et des familles **Élie**.

CLOUTIER, Gabriel (2735) : Généalogie des familles **Bernier**, **Daudelin**, **Terreau** (côté maternel), **Pelletier** et **Bois**.

GENEST, Suzie (2718) : Généalogie des familles **Guimond** (côté paternel), **Latulippe** (côté maternel), **Genest** et **Savoie**.

BÉLANGER, Denis (2705) : Histoire et généalogie de ma famille **Bélangier** (côté paternel) et **Poulin** (côté maternel).

PLEAU, Jacques (1140) : Mes lignées généalogiques du côté paternel (**Pleau**) et du côté maternel (**Paquet**)

TOUSIGNANT, Suzie (2715) : Histoire et généalogie de la famille **Lambert/Dion**.

GENEST, Guy Robert (2719A) : Généalogie des familles **Savoie** et **Genest**.

* * * * *

COURRIER DE LA BIBLIOTHÈQUE

par René Doucet

Dons de volumes

- De JEAN-EUDES MICHAUD. Audet, Louis-Philippe et Armand Gauthier. *Le système scolaire du Québec*. Librairie Beauchemin, 2^e édition, 1969, 286 p. --- Garigue, Philippe. *Bibliographie du Québec (1955-1965)*. Les Presses de l'Université de Montréal, 1967, 227 p. --- Canoma. Vol. 11, N° 1, juillet 1985. --- *Le Pays laurentien*. Vol. 1, N° 1, janvier 1916; N° 5, mai 1916; N° 7, juillet 1916; N° 9, septembre 1916; Vol. 2, N° 1, janvier 1917; N° 2, février 1917; N° 3, mars 1917; N° 8, août 1917; N° 9, septembre 1917; N° 10, octobre 1917.
- Des PÈRES EUDISTES. Forest, R.P. Vincent-de-Lérins. *Histoire de la famille Forest des origines à nos jours et de deux branches de cette famille : la branche québécoise et la branche gaspésienne*. Seconde édition (hors commerce), 1965.
- De RAYMOND TANGUAY. *Lignée directe de la famille Jean-Marc Prévost et de Pauline Bernier*. --- *Pauline Bernier et de Jean-Marc Prévost*. --- *Réjean Grenier et de Madeleine Renaud*. --- *Madeleine Renaud et de Réjean Grenier*. --- *Lazare Lauriault et de Marie Delisle*. --- *Marie Delisle et de Lazare Lauriault*. --- *Paul Leclerc et de Lucienne Asselin*. --- *Lucienne Asselin et de Paul Leclerc*. --- *Raymond Denis et de Augustine Cauchon*. --- *Pierre Garneau et de Louise Blain*. --- *Léopold Huard et de Jeannette Chavanelle*. --- *Jeannette Chavanelle et de Léopold Huard*. --- *Lucien Paradis et de Jacqueline Simard*. --- *Jacqueline Simard et de Lucien Paradis*. --- *Raymonde Tardif et Raymond Arseneault*.

Dons de l'auteur

- Bernier, Cyril. *Moisson de Bernier*. Tome 5, Éd. Cyril Bernier enr. 1992, 279 p. Disponible chez l'éditeur, 227 rue Foisy, Saint-Eustache (Québec), J7P 4B5, au prix de 15,00 \$ f.p. inclus.
- Tardif, Michel. *Olivier Letardif et ses descendants de la Beauce : recueil d'études généalogiques et compléments biographiques*. 1991, 122 p. En vente chez l'auteur, 1373, rue Notre-Dame, suite 409 L'Ancienne-Lorette (Québec), G2E 4P2, au prix de 40,00 \$.
- Racine, Denis. *Ma collection de prénoms rares*. 1992, 9 p.
- Société d'histoire postale du Québec. *Bulletin d'histoire postale et de marcophilie*. N° 42, janvier 1992. Disponible auprès de monsieur Grégoire Teyssier, 988 ave. Manrèse, Québec (Québec), G1S 2X1.
- Brotherton, Gérald. *Les Chapados de L'Anse-aux-Gascons*. 1986, 22 p. --- *Les Huard de L'Anse-aux-Gascons*. 1987, 55 p. --- *Les Duguay de L'Anse-aux-Gascons*. 1988, 54 p. --- *Les Morin de L'Anse-aux-Gascons*. 1990, 54 p. --- *Les Roussy de L'Anse-aux-Gascons*. 1991, 40 p.

Dons d'associations de familles

- De l'Association des Bernier d'Amérique inc. *Journal historique des Bernier*. Vol. 34, N° 3, décembre 1991. C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2. --- Des Descendants de Pierre Miville inc. *Le Fribourgeois*. Vol. 4, N° 1, automne 1991. C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2. ---

De l'Association familiale des Croteau inc. *Le Héraut*. N° 7, décembre 1991. 1804, rue Bonaventure, C.P. 302, Trois-Rivières (Québec), G9A 5G4. --- De l'Association des familles Dubois inc. *Le Boisé*. N° 15, janvier-mars 1992. C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2. --- Du Ralliement des familles Jean et Pierre Therrien. *Les Therrien*. Vol. 7, N° 2, novembre 1991. 1777, boul. Mercure, Drummondville (Québec), J2B 3K7. --- De l'Association des Tremblay d'Amérique. *La Tremblaie*. Vol. 12, N° 5, novembre-décembre 1991. C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2. --- De l'Association des familles Morency. *Le Bauché dit Morency*. Vol. 1, N° 1, avril 1991, N° 2, juin 1991. C.P. 6700, Sillery (Québec), G1T 2W2. --- De l'Association des Brochu d'Amérique. *Le Fleuron*. Vol. 2, N° 4, hiver 1991. C.P. 6700, Sillery (Québec) G1T 2W2. --- De The O'Mahoney Society. *Muintir Mhathuna*. Fall-Winter 1991-92. 202, Cardigan Street, Guelph, (Ontario) N1H 3Z9.

Acquisitions

- Perrin, Michel. *Vos ancêtres. Comment les retrouver*. Edaus communication, 1991, 167 p. --- Robert, Normand. *Nos origines en France. N° 6, Comtat-Venaissin, Comté de Foix, Dauphiné, Languedoc, Lyonnais, Provence, Roussillon et Savoie*. Archiv-Histo, 1990, 157 p. --- *Nos origines en France. N° 7, Normandie et Perche*. Idem, 1991, 255 p. --- Blais, Gilles. *Les paroisses catholiques du Canada et des six États de la Nouvelle-Angleterre*. 1987, 116 p. --- Laliberté, Jean-Marie. *Index des lieux de résidence et de pratique des commis, des garde-notes, des greffiers, des tabellions ... autres et des notaires 1621-1991 ainsi que les lieux de dépôt de leurs minutiers avec leurs cotes aux A.N.Q.* 1991. --- Provencher, Gérard E. *Dictionnaire généalogique des familles Provencher en Amérique (1660-1990)*. Éd. Laliberté, 1991, 902 p. --- Plante, Rémi. *Les Malboeuf dit Beausoleil*. 1991, 198 p. --- Haché, Odette. *Naissances et baptêmes, paroisse Saint-Joachim, Bertrand N.B. 1923-1984*. 1991, 171 p. --- *Mariages et décès, paroisse Saint-Joachim, Bertrand N.B. 1923-1984*. 1991, 33 + 51 p. --- Gingras, Henri, Guy Laviolette et Alain Gelly. *Cap-Rouge 1541-1991, 450 ans d'histoire*. Société historique de Cap-Rouge, 1991, 337 p. --- *Les cahiers des Dix*. Éditions Laliberté, N° 44, 1989, 307 p.; N° 46, 1991, 301 p. --- Croteau, Fernand. *Mariages des paroisses Holy Rosary, Hooksett NH, 1886-1987, Saint Peter, Auburn N. H. 1948-1984 et Saint Lawrence, Goffstown NH, 1943-1987*. Publ. N° 25, 1991. --- *Marriages of St. Rose of Lima, Littleton NH, 1882-1988*. Publ. N° 26, 1991, 203 p. --- *Marriages of Saint Matthew, Whitefield NH, 1896-1988, Saint Joseph, Lincoln NH, 1902-1988, St. Catherine, Lisbon NH, 1958-1988*. Publ. N° 27, 1991, 263 p. --- Collaboration. *Saint-Joseph de Coleraine 1891-1991*. Éd. Louis Bilodeau et fils, 1991, 440 p.

Nos membres publient

- Rondeau, Jeanne-Berthe. *Le Rognon-Laroche-Rochette*. Tome 2, 1991, 461 p. et tome 3, 1991, 590 p. Compléments au premier volume publié en 1990, le tome 2 concerne particulièrement les Rochette et le tome 3, les Laroche. On y trouve des addenda au premier volume. En vente chez l'auteure, 1183, rue du Sault, Saint-Romuald (Québec), G6W 2N2, Tél. (418) 839-5348.

Dons en argent

#1301	Thérèse J.-Lacroix	3,00 \$
#2667	Jean-Noël Rancourt	5,00 \$

Merci à toutes les personnes qui ont fait si généreusement dons de volumes et d'argent.

SERVICE D'ENTRAIDE

par André Beauchesne

Questions

- 2129 Date, lieu de mariage et parents de Grégoire Cyr et Odile Paiement. Leur fils Conrad épouse Cordélie Blais à Harricana, Abitibi, le 13 octobre 1935. (Louis Girard 1451)
- 2130 Date, lieu de mariage et parents de Charles-Amédée Labarre et Georgiana Raiche. Leur fils Joseph-Armand Labarre épouse M.-Lucinda-Fabiola Gagnon à Trois-Rivières (Saint-Philippe) le 6 novembre 1918. (Louis Girard 1451)
- 2131 Date, lieu de mariage et parents de Joseph Larouche et Marie Côté. Leur fils Thaddée Larouche épouse Sophie Tremblay à Saint-Jérôme le 2 septembre 1884. (Louis Girard 1451)
- 2132 Date, lieu de mariage et parents de Adjutor Germain et Arthémise Lefebvre. Leur fils épouse Germaine Bouvier à Toronto (Sacré-Cœur) le 25 juin 1932. (Louis Girard 1451)
- 2133 Date, lieu de mariage et parents de Armand Richard et Marie Tremblay. Leur fils épouse Clarisse Tourigny, veuve de Sévère Cloutier, à Sainte-Perpétue le 11 novembre 1879. (Louis Girard 1451)
- 2134 Dates, lieux de naissance et de baptême, les parrains et marraines, de même que les dates et lieux de sépulture de Louis Moisan (Ignace et Isabelle Bourc) né vers 1820, et de son épouse Eulalie Racette (Augustin et Marie Poliquin) née vers 1816. Il se sont mariés à Saint-Jacques-de-l'Achigan le 28 juillet 1840. Ce sont mes arrière-grands-parents. Je cherche aussi les noms, les lieux et dates de naissance, de mariage et de sépulture de leurs enfants avec leur conjoint-conjointe. (Éliane Bortolotto 2100)
- 2135 Dates, lieux de naissance et de baptême, les parrains et marraines, de même que les dates et lieux de sépulture de Ignace Moisan (Pierre et M.-Louise Trudel) né vers 1768, et de son épouse Isabelle-Élisabeth Bourc (Joseph et Séraphine Bourgeois) née vers 1783. Ils se sont mariés à Saint-Jacques-de-l'Achigan le 7 novembre 1803. Je cherche aussi les noms, les lieux et dates de naissance, de mariage et de sépulture de leurs enfants avec leur conjoint-conjointe. (Éliane Bortolotto 2100)
- 2136 Dates, lieux de naissance et de baptême, les parrains et marraines, de même que les dates et lieux de sépulture de Pierre Moisan (Étienne et Félicité Bonhomme) et de son épouse Marie-Louise Trudel (Pierre et Angélique Goulet). Ils se sont épousés à Saint-Augustin de Portneuf le 19 novembre 1753. (Éliane Bortolotto 2100)
- 2137 Date, lieu de mariage et parents de Joseph Bourc qui épouse, peut-être en exil, vers 1762, Anne-Séraphine-Sophie Bourgeois (Joseph et Anne Leblanc). (Éliane Bortolotto 2100)
- 2138 Date, lieu de mariage et parents de Marcel Labbé et Élisabeth Boisvert (Jolin). Leur fils Narcisse épouse Cléopée Lemay à Lotbinière le 12 janvier 1836. (Camille L. Bolduc 1775)
- 2139 Date et lieu de mariage et parents de Paul Daigneault (Deniau) et Marie-Anne Primot. Leur fille Marguerite épouse Joseph Gendron à Châteauguay le 26 décembre 1798. (Camille L. Bolduc 1775)

- 2140 Lieu de mariage de Joseph **Gendron** qui épouse Agathe **Faubert** le 17 février 1772. (Camille L. Bolduc 1775)
- 2141 Date et lieu de mariage et parents d'Eugène **Tellier (Le Tellier)** et Philomène **Blanchette** résidant à Saint-Rosaire d'Arthabaska. Leur fille Alexine épouse Herman **Champagne** (Joseph et Anastasie **Lemire**) à Saint-Rosaire le 18 juillet 1898. (Ludger Champagne 2701)
- 2142 Date, lieu de mariage et parents de Jean-Baptiste **Laplante** et Marguerite **Lacotte**. Leur fils Joseph épouse M.-Louise **Cottret (René et M.-Louise Therrien)** à Nicolet (Saint-Jean-Baptiste) le 12 avril 1758. (Ludger Champagne 2701)
- 2143 Date et lieu de mariage et parents de René **Cotteret** et M.-Louise **Therrien**. Leur fille M.-Louise épouse Joseph **Laplante** à Nicolet (Saint-Jean-Baptiste). (Ludger Champagne 2701)
- 2144 Date et lieu de mariage de Samuel **Cooper** (maître d'hôtel) et Madeleine **Jean Pierre** dite **Girard**. Cette dernière épouse en secondes noces Alexandre **Couture** à Québec (Notre-Dame) le 4 août 1801. Étaient présents à ce mariage : Louis **Jean Pierre**, frère et Pierre **Gingras**, oncle de l'épouse. (Richard Martel 0026)
- 2145 Nom des parents d'Alexandre **Couture** mariés à Madeleine **Jean Pierre** dite **Girard**. (Richard Martel 0026)

Réponses

- 2052 Louise **Veau** (Barthélemy et M.-Geneviève **Simard**) épouse Barthélemy **Racine** à Sainte-Anne le 10 août 1767. Les parents de Geneviève **Simard** sont Étienne et M.-Jos. **Poulin** qui s'épousent à Saint-Joachim le 6 novembre 1737. (A. Bélanger 0265)
- 2054 Les parents de Claude **Poulin** sont Pascal et Marie **Levert** de Saint-Maclou, Rouen, France. Jeanne **Mercier** est du Poitou, France. (A. Bélanger 0265)
- 2088 Ignace **Letendre** (n. Saint-Pierre-de-Sorel, 7 septembre 1783) (Jean-Baptiste et Madeleine **Loiseaux-Cardin**) épouse Marguerite **Duteau-Vilandré** (Alexis et M.-A. **Désorcy**) à Saint-Pierre-de-Sorel le 16 avril 1804.
Marguerite **Loiseaux** (n. Saint-Pierre-de-Sorel, 3 février 1783) était veuve de Pierre **Bibeau** (Pierre et Geneviève **Forcier**). (André Ringuette 1330)
- 2090 Jacques **Cardin** (Jean-Baptiste et Jeanne **Caré-Caris-Carz**) épouse Marguerite **Éthier** (Pierre et Madeleine **Landry**) à Saint-Pierre-de-Sorel le 29 janvier 1798. (André Ringuette 1330)
- 2092 Jean-Baptiste **Dufaut** (Jean-Baptiste et Charlotte **Pilote**) épouse Josette **Rajotte** (Jacques et Geneviève **Hus**) à Saint-Pierre-de-Sorel le 20 janvier 1777. Jean-Baptiste **Dufault** épouse en secondes noces Catherine **Peltier** (Louis et Catherine **Allard**) à Saint-Pierre-de-Sorel le 10 octobre 1794. (André Ringuette 1330)
- 2137 Dans *Le grand arrangement des Acadiens*, le père Adrien Bergeron ne donne aucune précision concernant Séraphine **Bourgeois** sinon mariée en exil, sans mention de descendant. Cette demoiselle **Bourgeois** n'est-elle pas la même que Félicité et Joseph **Bourg** n'est-il pas Joseph-Bénoni? Si oui, nous pouvons dire que Joseph-Bénoni **Bourg/Bourc/Bourque** (Michel et M.-Anne **Cormier**, m. Beaubassin, 24 octobre 1713), est veuf de M.-J. **Hébert** épousée à Beaubassin. Il épouse en secondes noces M.-Félicité **Bourgeois** (Joseph et Anne **Leblanc**, m. 1719) à Sainte-Anne-du-Pays-Bas de l'Acadie continentale en 1760. Félicité **Bourgeois** était veuve de Pierre **Le**

Prince épousé à Port-Royal le 3 février 1750. Ce deuxième mariage fut réhabilité à Bécancour le 19 novembre 1760. (André Beauchesne 1733)

2142 Selon Drouin (p. 760), le Joseph **Laplante** concerné est fils de Jean-Baptiste **Laplante** et de Marguerite **Lacerte**, d'Angoulême, Angoumois. Le répertoire du comté de Nicolet donne Jean-Baptiste et Marguerite **Lacotte** également mentionnés d'Angoulême, Angoumois. **Lacerte** ou **Lacotte** représentent deux lectures différentes d'un manuscrit selon les lecteurs. Leur mariage aurait donc été célébré près d'Angoulême en France. La demande indique que Joseph **Laplante** aurait épousé M.-Louise **Cottret** (René et M.-Louise **Therrien**) à Nicolet (Saint-Jean-Baptiste) le 12 avril 1758. Or Drouin (p. 760) ainsi que le répertoire des mariages de Nicolet (p. 99) nous donnent Pierre, et non René, comme père de cette M.-Louise **Cottret-Coltret**. Louise est indiquée veuve d'Ignace **Daniau** au registre. En vérifiant au mariage de cet Ignace **Daniau**, c'est bien Pierre et non René qui est le père de cette M.-Louise **Cottret**. (Répertoire des mariages de Nicolet, p. 43) (André Beauchesne 1733)

2143 Nous référant à Drouin (p. 293), Jetté (p. 277) et au répertoire des mariages de Trois-Rivières (p. 165), c'est Pierre qui épouse M.-Louise **Terrien/Therrien** à Trois-Rivières le 11 octobre 1725, alors que René épouse Marguerite **Terrien/Therrien** à Trois-Rivières le 8 juin 1717. Pierre et René sont deux frères issus de René¹ de **Cotteret** (Olivier et Gillette **Chartier**) de Saint-Étienne du faubourg Lévesque de la ville de Rennes en Bretagne, qui épouse Marguerite **Gladau** dit **St-Amand**) à Trois-Rivières le 3 novembre 1691. Marguerite et Marie-Louise **Terrien/Therrien** sont deux sœurs, filles de Jean/Jean-Baptiste **Terrien/Therrien** dit **Duhaime** (Jean et Judith **Rigaud**) qui épouse Marguerite **Lampron/Laspron** (Jean et Anne-Michelle **Renaud**) à Trois-Rivières le 9 novembre 1700. (André Beauchesne 1733)

NOUVEAUX MEMBRES

par Guy Lacroix

#2731	Tremblay, Alain	401, Grande-Ligne, Stoneham, QC, G0A 4P0
#2732A	Bradette, Denyse	401, Grande-Ligne, Stoneham, QC, G0A 4P0
#2733	Gauthier, Louise	151, av. Sainte-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval, QC, G0A 3K0
#2734	Abgral, Jacqueline	409-767, av. Rougemont, Sainte-Foy, QC, G1X 2M1
#2735	Cloutier, Gabriel	468-850, rue Ernest-Gagnon, Québec, QC, G1S 4S2
#2736	Arteau, Mariette	1025, rue Gadbois, Saint-Hyacinthe, QC, J2S 8L4
#2737	Claprood-Noreau, Nicole	114, rang du Brûlé, Pont-Rouge, QC, G0A 2X0
#2738	Hudon, Paul-Henri	950, rue Tracy I, Chambly, QC, J3L 1N2
#2739	Lamothe-Loo, Jeanne-d'Arc	3-2645, rue Bercy, Montréal, QC, H2K 2V9
#2740	Paré, Claude	58, rue Gaulin, Beauport, QC, G1E 5R7
#2741	Pleau, Maurice	3335, rue de Périgny, Sainte-Foy, QC, G1X 1Z9
#2742	Forgues, Raymonde	2258, rue Maufils, Québec, QC, G1J 4K1
#2743	Leclerc, Fernand	834, rue Bellevue, Sainte-Foy, QC, G1V 2R5
#2744	Turgeon, Élisabeth	6-1135, av. Belvédère, Québec, QC, G1S 3G4
#2745	Boyle, Milton James	796, rue Émile-Côté, Sainte-Foy, QC, G1V 2N8
#2746	Leclerc, Guylain	14-920, av. Myrand, Sainte-Foy, QC, G1V 2V9
#2747A	Labranche, Jean-Paul	836, av. Madeleine-de-Verchères, Québec, QC, G1S 4K5
#2748	Couture, Louis P.	706-2201, chemin Saint-Louis, Sillery, QC, G1T 1P9
#2749	Boulay, Jacques	857, rue du Chanoine-Martin, Sainte-Foy, QC, G1V 3P6

INVITATION

ASSEMBLÉE MENSUELLE

Date : Le mercredi 18 mars 1992.
Heure : 19h30
Endroit : Salle Henri-Gagnon, local 3155
Pavillon Casault, 1210 av. du Séminaire
Cité universitaire, Sainte-Foy
Conférencier : Georges-Émile Giguère
Sujet : Le Perche au temps de Robert Giguère, 1600-1642.

BIBLIOTHÈQUE

Heures d'ouverture : Lundi et mercredi, de 19h00 à 22h00.
Mardi et jeudi, de 13h00 à 16h00.
Samedi, 14 et 28 mars de 13h00 à 16h00.
Publications de la Société : On peut se procurer à la bibliothèque de la Société, local 4254, pavillon Casault, Université Laval: répertoires, tableaux généalogiques, cartes, etc., aux heures d'ouverture. S'adresser au bénévole de garde.

* * * * *

HORAIRE AUX ARCHIVES NATIONALES

Les jours et heures d'ouverture :

Lundi, Mardi, Mercredi : 8h30 à 22h00

Jeudi, Vendredi : 8h30 à 16h30

Samedi : 8h30 à 16h30 avec les services habituels.

Pour inscription au cours d'initiation en généalogie, 2^e samedi de chaque mois de 9h30 à 12h00.
Tél.: 644-4795.

* * * * *